LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard, rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	1 an
B.-du-Rh. et départements limitrophes.	8 fr.	15 fr.	28 fr.
France et Colonies..	9 fr.	17 fr.	32 fr.
Etranger.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Samedi 6 Octobre 1917
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. — Rédaction 2.72, 39-50
Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse
42e ANNÉE — 10 cent. — N° 14.853

LE DOUBLE DEVOIR

Avons-nous raison de protester contre l'exploitation politique des scandales de trahison par les ennemis de la République ? La séance de jeudi à la Chambre éclaire d'une lumière aveuglante tous les dessous de la manœuvre nationalo-royaliste. Et les révélations qui y ont été faites prouvent que, encouragée par la faiblesse des républicains et des pouvoirs publics, la bande des Camelots du Roy ne reculait plus devant aucune infamie.

On a le droit de penser tout ce que l'on voudra des procédés gouvernementaux mis en pratique par M. Malvy durant les trois années qu'il a passées au ministère de l'Intérieur. On peut lui reprocher d'avoir manqué de clairvoyance ou d'énergie. On peut même, si l'on veut, si l'on désapprouve les théories exposées par lui à la tribune, l'accuser de négligence dans la répression des délits et des crimes contre quoi les devoirs de sa charge lui commandaient de sévir sans pitié. Mais quel homme raisonnable pourrait affirmer de bonne foi qu'il le considère comme le plus vil des traîtres ?

Or, c'est tout simplement cette monstrueuse accusation que M. Léon Daudet vient de porter contre M. Malvy dans cette extravagante lettre de dénonciation au président de la République dont la lecture a provoqué un mouvement d'indignation et de révolte à peu près unanime sur les bancs les plus divers de la Chambre. Sans doute, nous savons bien que celui que ses amis appellent pompeusement le Procureur du Roy a coutume de voir des traîtres dans la plupart des chefs du parti républicain. Mais ce n'était là, semblait-il, qu'une clause de style dans la frénétique violence de cette polémique toute spéciale que M. Painlevé a justement flétrie comme une « polémique de guerre civile ». En l'espèce, l'accusateur sort de la thèse de calomnie générale pour préciser ses chefs d'acousation contre un homme politique qu'il veut perdre. Et l'on est stupéfait non pas seulement de la criante invraisemblance, mais de la puérilité et de la niaiserie du réquisitoire...

Voyez-vous M. Malvy « renseignant exactement l'Allemagne sur tous nos projets militaires et diplomatiques » ? Voyez-vous notre ministre de l'Intérieur d'alors adressant au grand quartier général boche « le projet d'attaque du chemin des Dames » ? Voyez-vous cet homme occupé à faire surgir des mutineries parmi les soldats et des troubles parmi les civils comme si le maintien de l'ordre public n'était pas la condition sine qua non de son maintien au pouvoir ? Le voyez-vous livrant la France « morceau par morceau à l'ennemi » ? Enfin, et ceci est en vérité le comble des combles, que dites-vous de cette Allemagne qui, ayant à son service un agent si précieux, s'apprêterait à le brûler ? Tout cela est tellement grotesque et lamentable à la fois que, dans une période normale, on ne manquerait pas comme première mesure d'envoyer l'accusateur à Charenton.

Mais puisque nous sommes en guerre, on a parfaitement raison de pousser le scrupule dans la recherche de la vérité jusqu'à ouvrir une instruction judiciaire sur de tels ragots. Seulement, l'opinion publique exige aujourd'hui, comme la Chambre elle-même, que l'œuvre de la justice s'accomplisse avec une implacable rigueur et jusqu'au bout : si M. Léon Daudet apporte les preuves absolues de la trahison de M. Malvy, on fusillera M. Malvy, mais s'il est incapable d'établir le sérieux de ses accusations, s'il ne prouve pas ce qu'il a avancé, s'il n'apparaît que comme un vulgaire et cynique calomniateur politique, alors on devra faire expier à M. Léon Daudet son propre crime.

Car si la trahison est un crime, c'est un crime aussi que de ne pas hésiter, dans un méprisable esprit de haine politique, à lancer une accusation de trahison contre un adversaire que l'on veut perdre afin d'abaisser et de disqualifier par la même occasion tout un parti de démocratie, sinon la République elle-même. Il est manifeste que toutes les bruyantes campagnes engagées depuis trop longtemps par les bravi de l'ultra-royalisme, les campagnes poursuivies et développées avec une audace sans cesse croissante, il est manifeste, disons-nous, que toutes ces campagnes-là visaient un but déterminé. Comment ne pas voir qu'elles étaient inspirées et animées par la plus odieuse des passions politiques ?

S'il ne s'était agi que de sévir contre les bandits qui ont eu l'ignominie de se faire les serviteurs des ennemis de la France, tout le monde aurait été d'accord. Mais les « mauvais Français » dont on a parlé à la Chambre se préoccupaient moins de défendre la patrie que de tenter de salir la République. De là leurs criminels efforts pour mêler à quelques traîtres authentiques les noms de certains hommes politiques considérés comme de vaillants défenseurs du régime. Et malheureusement, l'infâme manœuvre a pu se dérouler complaisamment grâce à la inertie,

de ceux qui auraient dû se mettre en travers d'une si évidente conspiration.

Mais aujourd'hui le scandale est trop grand pour qu'il puisse être plus longtemps toléré. Le coup de théâtre de la lettre au président de la République oblige enfin les pouvoirs publics à agir. Le président du Conseil, sous la pression d'une Chambre indignée, a dû recourir aux mesures nécessaires : il a annoncé notamment qu'il déposerait une loi destinée à faire justice des calomniateurs.

Pour nous, nous demandons pleine justice contre tous les coupables : justice impitoyable contre les traîtres, justice sévère contre les calomniateurs. Contre les traîtres, quels qu'ils soient, nous réclamons le peloton d'exécution. Quant aux calomniateurs, quant aux misérables qui osent exploiter au profit de leurs desseins et de leurs ambitions politiques ce sentiment du patriotisme qui devrait planer si haut au-dessus des querelles de factions et des discordes de partis, il est impossible qu'on ne se décide pas à arrêter leurs immondes entreprises.

On sert l'ennemi en lui livrant des secrets militaires mais aussi en faisant à l'intérieur du pays une louche besogne de haine et de division. Dans son Congrès de dimanche dernier, la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine adoptait à l'unanimité un ordre du jour réclamant d'une part « la rigueur implacable des lois contre les mauvais Français convaincus d'intelligence ou de commerce avec l'ennemi », mais invitant d'autre part le gouvernement « à briser la dictature de la calomnie et du chantage » exercée au profit des convoitises du parti royaliste. Voilà en effet le double devoir qui incombe au gouvernement : qu'il ait enfin la probité et le courage de l'accomplir dans toute son étendue !

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Jellineck

La machine à espionner construite par l'Allemagne commence à se détraquer. Chaque jour fait tomber une vis, se desserrer un écrou, de tous côtés fusent les scandales. Mais pourquoi appeler scandales ces sortes d'histoires ? Il n'y a rien de scandaleux à voir les agents de l'ennemi être démasqués par la police ou par le temps.

Voyez par exemple ce Jellineck que la police genevoise a arrêté pour espionnage au profit des empires centraux, il nous a échappé à nous, bien qu'il soit resté dans notre pays assez longtemps. Il nous a échappé parce qu'à ce moment nous nous en fichions et qu'il avait su gagner l'amitié d'un haut fonctionnaire préoccupé surtout de bien traiter les étrangers.

Quand quelqu'un semblait dire que cet Autrichien était suspect, on lui riait sur le portrait. Jellineck suspect ? Jellineck cet homme charmant !?

C'était, en effet, un homme charmant et pas fier ! Je me souviens qu'un jour nous fûmes invités à la soirée d'un grand cercle niçois où Jellineck était reçu en prince, car on finissait par prendre le trait d'union de son nom (Jellineck-Mercédès) pour une particule. Au milieu de la soirée, il s'approcha de notre groupe :

— Messieurs, nous dit-il, en nous tendant une boîte, fumez donc un cigare, je vous prie, ils sont excellents. Et puis, ne vous privez de rien. Je suis entièrement à votre service. Si l'un de vous habite loin, il y aura une auto pour le reconduire.

En retour de tant d'amabilité, Jellineck ne demandait qu'une chose : que son nom figurât en bonne place dans le compte rendu de la fête. De cette façon il avait fini par devenir, ce Boche, une sorte de personnalité locale, qu'on ne s'étonnait de voir nulle part. Il avait la poignée de main facile, le cigare prompt et une auto toujours prête pour ses amis.

Le voilà pincé. J'espère que nous n'allons pas avoir un scandale Jellineck.

ANDRE NEGIS

UN DOULOUREUX PROBLÈME

Les Aliénés militaires

Nous savons tous que la guerre a fait de terribles mutilations. La plus effroyable de ces mutilations, après la cécité, est la perte de la raison. Il y a, hélas, des fous de la guerre. Un certain nombre d'entre eux sont hospitalisés dans le département des Bouches-du-Rhône.

Or, un différend d'ordre administratif s'est élevé, à propos de cette catégorie de blessés. Les frais d'hospitalisation doivent-ils venir en charge à l'Etat ou aux collectivités locales, c'est-à-dire à la Ville et au Département ?

Il faut d'abord préciser : les aliénés sont classés d'office dans la position de réforme n° 2, c'est-à-dire la réforme sans pension. Il est donc hors de logique et aussi hors de toute raison de faire payer par la famille les soins à donner à un blessé de la guerre. La logique aussi bien que la raison voudrait que ces soins fussent payés par l'Etat. Mais une circulaire de sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé militaire, datée du 15 mai 1916, relative au paiement des frais d'entretien des militaires en traitement dans les asiles d'aliénés, spécifie que ces militaires ne *doivent plus être entretenus au compte du budget de la Guerre à partir du jour où ils sont réformés et que les dépenses doivent être, suivant les cas, supportées soit par la famille, soit par la collectivité du domicile de secours.*

On conçoit que dans ces conditions, des protestations se soient élevées. Elles vinrent moins des familles elles-mêmes que des municipalités qui voyaient grever leur mince budget de dépenses élevées et si l'on peut dire « imméritées ». Le ministre, au reçu de ces protestations, a maintenu son point de vue ; c'est à la commune et au département qu'il entend faire régler la question en appuyant sur son « intérêt patriotique ».

La question cependant serait réglée pour l'avenir. Une circulaire datant du mois de mars 1917 dénonce un accord intervenu entre le département de la Marine et celui de la Guerre. Voilà qui est enfin louable. Mais le passé ? Il y a un arriéré à régler, qui le règlera ?

Les départements pas plus que les communes ne sont disposés à accepter sans crier le présent que l'Etat leur veut faire. Toute une procédure se prépare dont la perspective est vraiment affligeante. N'est-il pas pitoyable qu'une question de gros sous s'éternise et à propos d'une chose aussi douloureuse, aussi tragique que celle-là ? Pourquoi le ministère de la Guerre, pourquoi l'Etat s'obstine-t-il à se décharger sur les collectivités locales d'un devoir qui lui incombe ? On se le demande. Les aliénés de la guerre sont des mutilés au même titre que les autres, les réguliers, les pensionnés. La guerre les a pris, elle a fait d'eux des blessés incurables, de pauvres êtres incapables de se suffire, pourquoi la ville natale ou le département, voire les deux, ramasseraient-ils le fardeau sacré que l'Etat laisse choir avec tant de désinvolture ?

On a assuré l'avenir, soit ; mais le passé ? La guerre n'a pas commencé au mois de mars 1917. — N.

LA GUERRE

L'ennemi tente, sans succès, plusieurs coups de main sur notre front

L'ARTILLERIE EST TOUJOURS ACTIVE SUR LA RIVE DROITE DE LA MEUSE

Paris, 5 Octobre.

Le Comité de guerre s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 5 Octobre.

Le très beau succès remporté hier par les armées britanniques en Flandre a été marqué par un incident bien curieux. J'ai eu l'occasion bien souvent de dire que les offensives dans les conditions de la guerre actuelle exigeaient une préparation minutieuse. Il en résulte que cette préparation échappe rarement à l'adversaire et aussi qu'il suffit de devancer l'offensive si laborieusement montée pour la faire avorter ou la rendre impossible.

Hier, au moment même où nos alliés s'apprêtaient à attaquer, l'ennemi de son côté, massait dans sa première ligne trois divisions fraîches prêtes à l'assaut. Il est probable que le commandement allemand pensait ainsi faire rater l'attaque anglaise en la prévenant. Il est arrivé que le déluge d'artillerie, qui précède la sortie de l'infanterie, est tombé en plein des canons anglais sur les trois divisions allemandes qui, non seulement n'ont pas pu sortir de la tranchée, mais ont dû refluer en désordre et, après de lourdes pertes, afin de se soustraire au feu infernal et de se reformer à l'arrière.

Seulement à ce même moment les bataillons anglais se lançant à l'attaque, l'artillerie allemande a déclanché un feu de barrage qui a pris entre deux feux les trois divisions boches, lesquelles ont été à peu près anéanties. C'est un fait bien curieux et qui s'est rarement produit depuis le commencement de la guerre. Il aura coûté cher à l'ennemi.

Le nouveau mouvement des Britanniques est la suite de l'action entreprise dès le 20 septembre en vue de s'emparer des crêtes qui commandent la grande plaine de Courtrai. La deuxième phase de cette grande opération, entreprise le 26 septembre, avait porté nos alliés sur la ligne médiane des hauteurs visées où ils s'étaient maintenus en dépit de contre-attaques incessantes. Hier, les vaillantes troupes de Douglas Haig ont complété leur gain en s'emparant de tous leurs objectifs. Cette fois le succès est considérable et peut avoir à très bref délai des conséquences énormes. Il ne manquait pour le grossir que l'incident que j'ai rapporté en commençant et qui a amené l'anéantissement des trois divisions boches.

La journée dans les Flandres peut être marquée d'une pierre blanche.

MARIUS RICHARD

M. Poincaré à Bar-le-Duc

Paris, 5 Octobre.

De Lorient où il avait été remettre, dans les circonstances que l'on sait, des décorations à l'équipage du *Kléber*, le président de la République s'est dirigé, sans passer par Paris, sur Bar-le-Duc où l'avait précédé depuis plusieurs jours Mme Poincaré.

Bar-le-Duc a été, depuis quelque temps, l'objet d'attaques répétées de la part des avions allemands ; il y a eu de nombreuses victimes dans la population civile.

Le président de la République s'est rendu auprès des blessés, des familles des victimes, dont la plupart avaient déjà reçu la visite de Mme Poincaré et a remis de nouveaux secours en argent et en nature. Le président s'est arrêté, au retour, à Révigny, et a distribué également des secours. Il est rentré ce matin à Paris.

Les Allemands dévalisent la Belgique

Hazebrouck, 5 Octobre.

On annonce que, à Mons, les Alemands ont enlevé les statues de bronze qui ornaient la ville, notamment celles de Léopold Ier, de Baudoin de Constantinople, d'Antoine Clesse, d'Houzeau de Lehaie, etc. L'enlèvement des bronzes a commencé dans les cimetières. Tous les objets de cuivre et de bronze qui se trouvaient dans les maisons particulières ont disparu.

Ce que la Turquie a obtenu de l'Allemagne

Berne, 5 Octobre.

Djemal pacha a fait les déclarations suivantes à la *Gazette de Cologne*, au sujet de son voyage en Allemagne :

« Les négociations que j'ai menées en Allemagne concernaient l'avenir de notre flotte dont l'importance doit correspondre aux moyens financiers et à la situation géographique de la Turquie. J'ai acheté et commandé des vaisseaux.

« Après la guerre, notre flotte ne sera pas nombreuse, mais elle sera moderne et bien plus forte que celle que nous avons actuellement. Les conditions financières que j'ai obtenues sont très favorables et les équipages seront instruits en Allemagne. Depuis la bataille du Skager-Rack, il est matériellement prouvé que l'Allemagne possède la première flotte du monde. »

Djemal pacha conclut :

« Nous n'avons besoin que d'une chose pour vaincre et obliger nos ennemis à accepter la paix telle que nous la désirons, c'est la persévérance. »

1.161e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 5 Octobre.

Le gouvernement fait, à 14 heures, le communiqué officiel suivant :

L'ennemi a tenté, sans succès, plusieurs coups de main, au cours de la nuit, notamment en Champagne, à l'est de la butte de Souain et, en Haute-Alsace, vers Michelbach.

Violentes actions d'artillerie sur la rive droite de la Meuse, dans la région de Bezonvaux et de la cote 344.

Les Evénements de Grèce

L'action allemande en Grèce démasquée

Athènes, 5 Octobre.

Parlant des investigations des Commissions parlementaires d'enquête, l'*Elefteros Typos* dit : « Une personne attachée au service du comte Schenck a déclaré qu'il a remis 250.000 drachmes à un journal connu et a encore reçu ensuite 50.000 drachmes. Trois théâtres d'Athènes ont reçu de 15 à 30.000 mille drachmes pour jouer des œuvres pro-allemandes. M. Lambros a soulevé mille difficultés avant de se présenter devant la Commission d'enquête.

Les journaux constatent son attitude pitoyable et déplorent que de tels hommes aient été appelés à gouverner la Grèce dans l'intérêt des Germano-Bulgares.

Arrestation de M. Lambros

Athènes, 3 Octobre.
(Retardée dans la transmission)

MM. Scouloudis et Lambros, anciens présidents du Conseil des ministres, qui avaient été convoqués par la Commission parlementaire d'enquête, n'ont pas répondu à cette convocation et ne se sont pas présentés.

Ordre a été donné à la police de les appréhender et de les amener même de force devant la Commission.

M. Lambros se trouvait à Kefissia. M. Michalopoulos, chef de la Sûreté, muni d'un mandat d'amener, se présenta à la villa de l'ancien président du Conseil et demanda à lui parler ; il fut introduit aussitôt.

M. Lambros s'excusa de n'avoir pas répondu à la convocation ; il désirait se consacrer tout entier à un important ouvrage d'histoire récemment entrepris. Mais M. Michalopoulos, peu satisfait de cette explication, mit l'historien en demeure de se présenter devant la Commission d'enquête. M. Lambros objecta qu'il n'y avait plus de train pour se rendre à Athènes. Le chef de la Sûreté mit alors M. Lambros en état d'arrestation, et celui-ci dans l'impossibilité de gagner du temps se décida à partir pour Athènes où il arriva à 13 heures 30. M. Lambros se présenta devant la Commission d'enquête. Il prit connaissance des charges accablantes dressées contre lui et déclara qu'il se réservait de répondre devant la Haute-Cour.

Avant de lui permettre de se retirer, on l'invita à se présenter demain de nouveau afin d'achever de le mettre au courant des accusations portées contre lui.

Pendant ce temps, on apprenait que M. Scouloudis, que la police n'avait pu trouver à son domicile, était occupé à chasser à Sunium. Il sera appréhendé demain.

Indépendamment de MM. Scouloudis et Lambros, la Commission d'enquête interrogera samedi prochain MM. Rhallys, Dragoumis et Hadjacos.

Athènes, 5 Octobre.

La Commission d'enquête parlementaire a été saisie de nouveaux documents d'une gravité décisive à la charge du Cabinet Lambros. Ces pièces établissent formellement que tandis que M. Lambros protestait de ses sentiments amicaux envers l'Entente, il avait donné des ordres secrets pour mobiliser les troupes dont le roi Constantin et son entourage se croyaient sûrs et les jeter sur les soldats alliés alors engagés dans l'offensive contre Monastir.

C'est ainsi que le 5 janvier 1917, le corps d'armée de Patras avait reçu l'ordre de mobiliser, en même temps que de grandes quantités de fusils à tir rapide, des munitions et des bombes étaient distribués par les arsenaux aux ligues de réservistes et aux comitadjis opérant en Thessalie, le tout en vue de l'agression concertée entre Athènes, Berlin et Sofia.

Gounaris devant la Haute-Cour

Athènes, 5 Octobre.

Il est probable qu'une Commission spéciale va être désignée pour enquêter sur le Cabinet Gounaris et que le gouvernement grec demandera au gouvernement français l'autorisation de transférer en Grèce M. Gounaris qui est actuellement retiré en Corse. La Haute-Cour sera constituée par treize juges élus parmi les présidents et les conseillers de la Cour de cassation. Elle sera présidée par le président de la Cour de cassation. Les débats commenceront le 14 octobre.

Les Grecs victimes des Germano-Bulgares

Athènes, 5 Octobre.

On mande de La Canée qu'un chalutier français, venant de Castellorizo, a débarqué 167 réfugiés victimes des Germano-Bulgares.

L'arrestation du journaliste germanophile

Athènes, 5 Octobre.

Le rapporteur du premier Conseil de guerre a signé un mandat d'arrêt contre M. Lannaros, directeur du journal *Espérini*, sous l'inculpation de violation de domicile, de vols et de pillage de la propriété d'autrui. M. Lennaros a été l'un des plus ardents agents de l'Allemagne sous le régime constantinien.

SUR NOTRE FRONT

Nouvelle Victoire anglaise dans les Flandres

Nos Alliés devancent l'attaque allemande et écrasent l'ennemi

Paris, 5 Octobre.

Outre Poëlcapelle conquis en partie, ainsi que nous l'avions dit, les Anglais auraient enlevé le village de Nieuwemolen, la hauteur de Keerselvertoek et pris pied à Noordemkoek. Leur avance varie en profondeur d'un à trois kilomètres. Rappelons que c'est dans le cimetière de Poëlcapelle que Guynemer a été enterré : bientôt la tombe de notre glorieux « as » sera entre les mains des Alliés.

Communiqués officiels anglais

5 Octobre, 7 heures.

Notre attaque, lancée ce matin sur un front de 13 kilomètres, du sud de Tower-Hamlet à la voie ferrée d'Ypres à Staden (nord de Langemarck), a entièrement réussi.

Nous avons atteint tous nos objectifs, conquis des positions très importantes et le chiffre de nos prisonniers, actuellement dénombrés, dépasse 3.000.

La crête principale se trouve entre nos mains jusqu'à environ 1.000 mètres au nord de Broodfeinde.

Le temps qui, durant tout le cours de notre préparation, avait paru devoir rester favorable, perdit hier de sa stabilité. Le vent gagnant constamment en force, a soufflé de l'Ouest, la nuit dernière et pendant toute la durée de la bataille avec une violence, très grande à certains moments et en s'accompagnant de rafales de pluie.

Ces conditions défavorables ont augmenté la difficulté de notre avance et rendu plus pénible le travail de nos aviateurs. Ils n'en ont pas moins accompli leur mission, donnant de temps à autre des renseignements sur les positions occupées par nos troupes et les points de concentration des contre-attaques ennemies.

L'attaque a été exécutée par des divisions anglaises, australiennes et néo-zélandaises.

Les troupes anglaises comprenaient des bataillons appartenant à vingt-huit comtés. Quelques bataillons écossais, irlandais et gallois ont également participé aux opérations.

Sur tous les points l'avance a été rapide, dès le début.

Au sud de la route de Menin, où nous ne voulions effectuer qu'une légère progression, tous les objectifs ont été atteints de bonne heure.

Au nord de la route, des bataillons anglais enlevèrent le rameau et le château de Polderkoek, où la lutte fut violente, et chassèrent l'ennemi des nombreuses fermes et boqueteaux au sud et à l'est du bois du Polygone.

Les Australiens s'emparèrent de Molenaarelsthoek et des maisons de la route de Zonnebeck à Broodfeinde.

Les Néo-Zélandais prirent Gravenstafel pendant qu'à leur gauche d'autres divisions anglaises, prolongeant la ligne de notre avance, atteignaient les abords de Poëlcapelle.

Peu après le déclanchement de l'assaut, nos premiers objectifs étaient atteints sur la totalité du front d'attaque.

Notre mouvement vers nos derniers objectif fut exécuté conformément aux ordres donnés et avec le même succès.

Des troupes anglaises enlevèrent les villages de Reutel et de Noordeindhoek et s'emparèrent de la hauteur qui domine Becelaere.

Des régiments australiens, prenant position de Broodfeinde, c'est-à-dire fort en avant de la crête située à 8 kilomètres à l'est d'Ypres, d'où la vue s'étend librement vers l'Est. A gauche de l'attaque des formations anglaises s'emparèrent de la majeure partie de Poëlcapelle, et de tous les objectifs à l'est de l'église de ce village.

Nous avions atteint, avant midi, toute notre ligne d'objectifs.

Les renseignements donnés par les prisonniers et confirmés par les identifications d'unités et les numéros trouvés sur les morts établissent que notre attaque n'a prévenu que de quelques minutes une attaque en force, que devaient exécuter cinq divisions allemandes sur notre front, entre le bois du Polygone et Zornebcek.

Notre barrage surprit l'ennemi au cours de sa concentration et l'empêcha de déclancher son attaque.

Celles de ses formations d'infanterie, qui avaient échappé au feu de notre artillerie, furent écrasées par notre avance.

Les pertes subies par les Allemands dans les secteurs où ils avaient préparé leur attaque les ont empêchés, jusqu'ici, de développer des contre-attaques nombreuses.

Deux tentatives effectuées au début de l'après-midi, à l'est de Gravenstafel, ont été brisées par nos feux avant que l'ennemi ait pu aborder nos lignes.

Une autre contre-attaque, au nord-est de Langemarck, a été impuissante, en dépit d'une lutte violente, à rejeter nos troupes des positions conquises par elles.

Trois autres tentatives, faites dans le courant de l'après-midi au sud-est du bois du Polygone, ont été également infructueuses.

Les pertes subies par l'ennemi, au cours de cette bataille, ont été extrêmement élevées, en raison surtout du nombre extraordinaire de troupes qu'il tenait réunies sur le front de bataille au moment où notre attaque a été déclanchée.

De notre côté, les pertes sont légères.

Nous avons capturé, outre les prisonniers indiqués plus haut, un certain nombre de canons et une grande quantité de matériel.

Les nuages bas et un violent vent d'Ouest ont rendu hier les opérations aériennes presque impossibles.

Nos appareils d'artillerie ont pu cependant faire quelque travail.

Quatre de nos pilotes ont tenté de bombarder un champ d'aviation.

Un d'eux réussit à atteindre et bombarder son objectif et deux autres purent jeter leurs bombes sur d'autres cibles à l'intérieur des lignes allemandes.

Les aviateurs ennemis ne sont sortis qu'en très petit nombre.

Un appareil allemand a été contraint d'atterrir désemparé.

Un des nôtres n'est pas rentré.

Il faut ajouter un septième aéroplane aux six précédemment indiqués comme abattus par nous dans la journée du 2.

5 Octobre, 15 heures.

L'ennemi a violemment bombardé cette nuit nos nouvelles positions à l'est d'Ypres, mais il n'a lancé aucune autre attaque.

Nos troupes organisent le terrain conquis.

Un détachement, qui tentait de pénétrer dans nos tranchées, la nuit dernière au nord de Gouzencourt, a été rejeté avec pertes par nos feux d'infanterie et de mitrailleuses.

Trois autres tentatives de coup de main ont été effectuées par l'ennemi dans la région de Lens. Elles ont toutes échoué, après une lutte fort vive sur un des fronts attaqués.

Trois divisions allemandes fauchées par l'artillerie anglaise

Sur le front britannique.

Au moment précis où les Anglais, dit le *Petit Parisien*, s'apprêtaient à ouvrir le feu sur les positions allemandes, l'état-major ennemi massait dans les tranchées de première ligne en vue d'une attaque préventive « trois divisions ». Les troupes étaient entassées dans les boyaux et n'attendaient que le signal pour se porter à l'assaut des lignes britanniques. Le signal fut donné, mais de l'autre côté. Alors l'artillerie anglaise faucha des vies humaines par milliers et des trois divisions allemandes il ne resta pas grand'chose. les troupes ennemies essayèrent çà et là de se reformer et, en certains points même, elles y parvinrent et offrirent une résistance assez grande aux Anglais qui attaquaient.

L'artillerie allemande, pour contenir le flot britannique de plus en plus menaçant, déclancha des tirs de barrage ; ceux-ci furent funestes aux troupes allemandes, qui reculaient sous la poussée anglaise. Le reste des trois divisions, après avoir échappé aux coups mortels de l'artillerie britannique, succomba sous le feu de sa propre artillerie.

Tous les objectifs sont atteints

Londres, 5 Octobre.

Le général Maurice, directeur des opérations militaires, dans une interview avec le correspondant de l'agence Reuter, a déclaré aujourd'hui qu'il venait justement d'apprendre par téléphone, que le maréchal Douglas Haig avait atteint l'ensemble de ses objectifs dans son avance d'aujourd'hui et il indiqua en même temps sur une carte la double ligne de tous les objectifs atteints qui comprennent une portion importante de la crête principale d'Ypres. L'avance d'aujourd'hui s'étend sur un front de plus de quatorze kilomètres et elle atteint en profondeur une avance de 2.250 mètres au maximum.

Le général Maurice a déclaré, au cours de l'interview, que pendant les neuf mois terminés jusqu'au 30 septembre, les Anglais ont fait prisonniers 51.435 Allemands et ont pris 332 canons lourds et de campagne et que de leur côté ils ne perdirent aucun canon sur le front ouest où leurs pertes totales ont été de 15.065 prisonniers. Pendant ces neuf mois, leurs pertes sur tous les théâtres de la guerre ont été de 15.850 prisonniers et aucun canon ne fut pris.

Le général Maurice a ajouté que la victoire du général Maude sur l'Euphrate est encore plus importante, parce que Ramadié était un point élevé et que c'était le point où l'ennemi aurait pu tenter de pratiquer une attaque de flanc sur Bagdad. Ce succès a la plus haute importance et empêcha l'ennemi d'essayer un mouvement offensif.

Dans l'Est-Africain, nous avons obligé les Allemands à se mouvoir dans un espace beaucoup plus restreint. Il ne reste plus à l'ennemi de son ancienne colonie, qu'un territoire de 250 milles sur une étendue de 50 milles.

Une journée désastreuse pour l'Allemagne

Londres, 5 Octobre.

Le correspondant spécial de l'agence Reuter au quartier général britannique télégraphie le 4 :

Le 4 octobre sera un des plus grands jours de gloire dans les annales de notre armée. Il a déjà été proclamé ici comme le jour d'une de nos plus grandes victoires depuis la bataille de la Marne. La bataille qui s'est déroulée sur les crêtes de Ménin a été brillante pour nos armes. Les Allemands ont été complètement battus et les prisonniers arrivent par centaines. Au cours de la matinée, ils ont marché vers nos lignes en grandes et petites colonnes et tandis que quelques-uns d'entre eux ne semblaient pas avoir pris part à la bataille, un grand nombre étaient blessés.

Les officiers, tous déprimés, sont tous d'accord pour dire que cette journée a été désastreuse pour l'Allemagne. Le facteur qui a grandement contribué à rendre notre succès complet est que nous avons devancé les Allemands dans la grande attaque qu'ils projetaient en vue de reprendre Zonnebeke. Pas moins de cinq divisions avaient été amenées dans leurs positions en vue de cette opération et leur attaque, dit-on, devait être déclanchée une heure plus tôt et ceci causa la perte de l'ennemi.

Le terrible feu de barrage craché par nos canons a balayé les divisions d'assaut allemandes et le carnage est décrit comme le plus terrible de la guerre.

Il leur fut impossible de continuer à faire face à une épreuve aussi infernale et quand nos vagues d'assaut s'élancèrent, en beaucoup d'endroits les Allemands lâchèrent prise.

Sur la crête de Broodfeinde, les irrésistibles vagues kaki surgirent et ce contre-fort, témoin de bataille acharnées, tomba entre nos mains. L'artillerie allemande fit de son mieux pour arrêter le désastre, mais la pluie fine qui tombait réduisit sa visibilité à quelques centaines de mètres et entrava leur artillerie comme la nôtre. Ce fut, plus qu'au cours des combats précédents, une bataille d'infanterie, car l'infanterie britannique prit l'offensive, ayant comme principales armes le fusil et la mitrailleuse. Nos hommes pénétrèrent d'un village à l'autre.

Vers midi, nous devons avoir pénétré dans les lignes ennemies sur une profondeur d'un mille et quart. Le général von Armin nous donna une des plus grandes ocasions de la

guerre quand nous contrecarrâmes son attaque avant qu'elle pût être déclanchée, et cela comme prélude de notre propre attaque.

La presse anglaise souligne l'importance du succès

Londres, 5 Octobre.

Des Daily News :

Tant pour sa signification stratégique que pour les résultats matériels obtenus, la victoire britannique à l'est d'Ypres est nettement une événement des plus complets et des plus décisifs de la guerre. En quinze jours, sir Douglas Haig a porté trois coups ; chaque effort étant de portée strictement limitée et entièrement couronné de succès. La lutte d'hier a complété la prise de la crête de Passchendaele et nous donne la possession du carrefour qui domine le chemin de fer de Roulers. Les résultats stratégiques de cette opération peuvent difficilement être exagérés.

Attendons avec confiance les résultats très importants de cette triple victoire une des plus considérables et des moins coûteuses depuis celle de la Marne et qui aura une profonde influence sur la guerre.

L'Amérique contre l'Allemagne

Il n'y aura pas de Conférence des Républiques latines

Washington, 5 Octobre.

L'ambassadeur de la République Argentine M. Naon, dément l'information concernant la réunion d'une conférence des Républiques latines en vue de constituer une ligue économique et d'organiser le blocus contre l'Allemagne.

L'assurance des soldats et marins

Washington, 5 Octobre.

Le Sénat a voté à l'unanimité la loi sur l'assurance des soldats et marins pour 176 millions de dollars.

Les infirmières américaines sur le front français ovationnées

New-York, 5 Octobre.

Des milliers de New-Yorkais ont honoré, aujourd'hui, les infirmières héroïques qui ont servi en France et celles qui se joindront bientôt à ces dernières sur les champs de bataille. Une foule de vingt mille personnes composée en majorité de femmes ont participé, en acclamant avec enthousiasme, à une parade de la Croix-Rouge sous la conduite de M. Davidson, président du Conseil de guerre de la Croix-Rouge et du major général Gorgas, chirurgien en chef de l'armée américaine.

Les généraux Pershing et Bliss élevés en grade

Washington, 5 Octobre.

Le Sénat a adopté par acclamations une demande du gouvernement tendant à élever les majors généraux Pershing et Bliss au rang de général et de créer plusieurs lieutenants généraux. On sait que Washington, Grant, Sherman et Sheridan, eurent seuls jusqu'à présent le rang de général.

La France honorée en la personne de M. Tardieu

Rochester, 5 Octobre.

L'Université de Rochester a conféré à M. Tardieu le grade de docteur en droit afin de reconnaître l'héroïsme de la France dans ses efforts pour faire régner l'honnêteté de l'humanité et l'honneur international dans les rapports entre les hommes. M. Casenave, ministre plénipotentiaire, représentait M. Tardieu empêché.

L'Opinion d'un général allemand

Von Freytag déclare que c'en est fini de la victoire allemande

Londres, 5 Octobre.

Le *Times* apprend que les autorités allemandes ont interdit l'exportation dans les pays neutres, d'un livre du général von Freytag Loringhoven, intitulé : *Déductions de la guerre mondiale*. La *Frankfurter Zeitung* a fait du livre une revue qui échappa à la censure allemande alors qu'elle interdit aux autres journaux allemands de faire mention des livres. Le général von Freytag est une autorité en matière de stratégie; ainsi le fait qu'on interdit la circulation, dans les pays neutres et ennemis de son livre où il avoue ouvertement que c'en est fini de la victoire allemande, dans lequel il révèle les moyens grâces auxquels l'Allemagne se propose de gagner la guerre suivante, est un commentaire éloquent de l'offensive pacifiste allemande actuelle et des discussions allemandes sur le désarmement.

La Conférence de Berne

M. Jouhaux, de la C. G. T., y participerait

Paris, 5 Octobre.

L'Intransigeant reçoit la dépêche suivante de la frontière suisse :

On mande de Berne à la *Gazette de Voss* que les débats de la Conférence de Berne ont commencé.

Parmi les participants de la Conférence de Berne se trouve M. Jouhaux, de la Confédération Générale du Travail.

L'Allemagne craint les Incursions aériennes

Paris, 5 Octobre.

On mande de Berne au *Temps* qu'un peintre suisse, qui était allé à Cologne exécuter des travaux de copie, et qui vient de revenir à Zurich, raconte que par crainte d'incursions aériennes les Allemands ont fermé le musée et mis les tableaux en sécurité.

La police de Cologne a publié les instructions à observer en cas d'alerte. La plupart des villes des provinces rhénanes ont pris des précautions identiques. A Stuttgart, des canons ont été mis en batterie sur le toit du Palais.

La Guerre sous-marine

Les pirates détruits

Londres, 5 Octobre.

Un haut fonctionnaire de l'Amirauté a informé le correspondant de l'agence Reuter, que la destruction des sous-marins allemands a été plus importante au cours du dernier trimestre que pour tous les trimestres précédents, tandis que les pertes maritimes des Alliés pour la même période ont été inférieures à toutes celles des trimestres précédents depuis le commencement de la guerre sous-marine à outrance.

Un navire de guerre anglais torpillé

Londres, 5 Octobre *(officiel)*.

Le navire de guerre *Drake*, commandé par le capitaine Stephen H. Radcliffe a été torpillé dans la matinée du 2 octobre au large de la côte septentrionale d'Irlande. Il a pu gagner un port, mais a ensuite coulé à peu de profondeur. Un officier et dix-huit hommes ont été sauvés.

Le croiseur-cuirassé anglais *Drake*, avait été lancé en 1910. Il avait 152 mètres de longueur, 21 mètres 60 de largeur et 7 mètres 80 de tirant d'eau. Son déplacement était de 14.100 tonnes. Ses deux machines avaient une puissance de 31.000 chevaux, sa vitesse était de 20,5 nœuds et son endurance de 7.500 milles à 15 nœuds. Son armement d'attaque comprenait : 1° deux canons de 234 millimètres, un à chaque extrémité ; 2° deux canons de 152 mil.; 3° douze canons de 76 mil.; 4° trois canons de deux tubes lance-torpilles. Sa défense était assurée principalement par une ceinture en acier Krupp de 152 mil. au centre, l'arrière n'étant pas cuirassé et l'avant fort peu.

Il reste à la Grande-Bretagne : deux autres navires de la même série, le *Deviathan* et le *King-Alfred*. Un quatrième, le *Goad-Hope*, a succombé le 1er novembre 1914 sur les côtes du Chili, dans le combat de Coronel, contre une escadre allemande.

La Crise russe

La nouvelle résidence de l'ex-tsar et de sa famille

Pétrograde, 5 Octobre.

Le journal sibérien *Feuille de Sibérie*, annonce que le monastère d'Abalad, à vingt verstes de Tobolsk, serait réservé comme lieu de résidence à la famille impériale.

La coalition des partis

Pétrograde, 5 Octobre.

La *Roushaya Vola* écrit :

« Le gouvernement tiendra compte seulement du premier vote de la Conférence approuvant le principe de la coalition. M. Kerensky aurait repris dès aujourd'hui des pourparlers avec des hommes politiques et des représentants bourgeois. »

La *Vetcherne Vrémia* dit que la liste des nouveaux ministres serait déjà établie. M. Kerensky a informé le Conseil des délégués ouvriers et soldats de sa publication, mais le Conseil s'est opposé à toute formation d'un Cabinet avant l'autorisation de la Conférence.

Kerensky veut un gouvernement de coalition

Pétrograde, 5 Octobre.

Au cours d'une séance tenue par le Comité exécutif de la Conférence démocratique, M. Kerensky a pris nettement position contre l'idée d'un ministère intégralement socialiste. Il a fait remarquer combien cette combinaison offrirait de dangers pour le développement de la politique intérieure et extérieure du pays, surtout dans les circonstances actuelles. M. Kerensky a déclaré qu'à son avis, seul un ministère de coalition était susceptible de sauver la nation, en permettant aux compétences et aux bonnes volontés de tous les partis de collaborer à l'œuvre commune.

En terminant, M. Kerensky a annoncé que si l'idée d'un ministère de coalition était repoussée, il était résolu à donner sa démission. Il a ajouté qu'il le ferait sans arrière-pensée, se soumettant avec résignation à la volonté de la majorité.

Un avant Parlement

Pétrograde, 5 Octobre.

Les journaux du soir croient savoir que l'avant-Parlement dont la constitution a été décidée dans une séance de nuit de la Conférence démocratique sera une institution provisoire non législative mais consultative qui pourra au besoin examiner les questions de politique extérieure. Cet avant-Parlement comptera 231 membres dont 110 représentants des zemstvos des villes. Le gouvernement devra lui fournir périodiquement tous les renseignements relatifs à la situation du pays.

Les Indiscrétions à la Chambre des Députés

Paris, 5 Octobre.

On nous communique la note suivante :

Le bureau de la Chambre, après avoir poursuivi aussi loin que possible, dans la limite de ses pouvoirs, les enquêtes d'ordre intérieur et les investigations nécessaires, a décidé de transmettre au président du Conseil deux lettres de M. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, celui-ci ayant été entendu, ainsi que divers autres documents à toutes fins utiles. Il a décidé, en outre, que cette procédure serait appliquée à toutes communications de même nature adressée au président de la Chambre qui, pas plus que le bureau, ne possède ni droit de police, ni moyens d'enquête hors de l'enceinte du Palais-Bourbon.

La Guerre aérienne

Celui qui tua Guynemer est mort

Amsterdam, 5 Octobre.

On mande d'Elberfeld à la *Gazette de Cologne* que l'aviateur qui tua le capitaine Guynemer, est le lieutenant Wissemann. Celui-ci a succombé depuis. Le lieutenant Wissemann écrivant à ses parents pour leur raconter comment il avait abattu le capitaine Guynemer, leur disait : « Ne vous inquiétez pas, car jamais je ne pourrais avoir un ennemi aussi dangereux. »

Les Dons du Japon aux Alliés

Tokio, 5 Octobre.

Le Japon a fait les dons suivants pour les blessés et les malades alliés :

368.000 yens à la Grande-Bretagne ; 363.000 yens respectivement à la France, à l'Italie, à la Russie et à la Belgique et 60.000 yens, à la Serbie et à la Roumanie.

Des Instituteurs aveugles reprennent leurs Classes

Paris, 5 Octobre.

Le *Petit Parisien* reproduit une dépêche de l'agence Fournier relative à une touchante et discrète cérémonie qui a eu lieu à Chaumont pour la réinstallation, à son poste d'instituteur, à l'école Voltaire, d'un instituteur aveugle de la guerre, M. Pannetrat.

M. Clermont, proviseur du lycée, faisant fonction d'inspecteur d'Académie, en présence du maire de Chaumont et des élèves, prononça une patriotique allocution en l'honneur du soldat de Verdun qui reprenait sa place dans l'enseignement.

M. Pannetrat sera le deuxième instituteur aveugle de la guerre, qui reprendra ses fonctions. Déjà, un instituteur de la Loire-Inférieure est à son poste. Un troisième sera installé prochainement dans l'arrondissement de Troyes.

Le Congrès socialiste unifié de Bordeaux

Paris, 5 Octobre.

Le groupe socialiste unifié a désigné pour le représenter au Congrès de Bordeaux, MM. Aubriot, Hubert Rouger, Nectoux, Voillot, Sixte-Quenin comme délégués titulaires, et MM. Lauche, Bracke, Rozier, Laval, Voilin comme délégués suppléants.

La Semaine anglaise à Paris

Paris, 5 Octobre.

Hier soir, au ministère du Travail, ont été signées entre les Chambres syndicales patronales et ouvrières des fleurs et plumes, les conventions fixant les conditions d'application de la semaine anglaise et de l'indemnité de vie chère. Cette indemnité est fixée à un franc par journée de dix heures ; quant à la semaine anglaise, elle donne lieu à une indemnité représentative de 8 % du salaire hebdomadaire. Elle peut être supprimée vingt fois par an au plus, les heures ainsi faites en dérogation étant rétribuées au taux ordinaire de l'heure ou des pièces.

Les dispositions dont il s'agit qui vont être communiquées aux inspectrices du travail sont applicables à partir du lundi 8 octobre.

La Loi punit les Trafiquants de Charbon

Paris, 5 Octobre.

A la demande du ministre de l'Armement, un service spécial a été créé, dans le but de découvrir et de poursuivre les personnes qui spéculent sur le charbon. Les tribunaux correctionnels sont, en effet, armés contre ce délit par la loi du 29 avril 1916. Un jugement digne d'intérêt vient d'être prononcé, à la faveur de ce texte, par le Tribunal d'Abbeville. En voici les principaux attendus :

Attendu que la spéculation illicite peut émaner aussi bien des non commerçants que des commerçants : qu'il y a lieu seulement de rechercher les intentions des inculpés ;

Qu'il est reconnu par la demoiselle Chesneau et Pruvot, qu'ils ont vendu, moyennant 160 francs la tonne, du charbon qui ne leur est revenu qu'à 51 fr. 30 ; qu'ils ont vendu 6 tonnes en ces conditions.

... ...

Attendu qu'il n'est pas douteux que les inculpés ont profité des circonstances de guerre pour faciliter la hausse, d'une manière anormale, du prix d'une marchandise au-dessus des cours qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce et des transactions.

... ...

Faisant application des articles 10 de la loi du 20 avril 1916, 419 et 463 du code pénal, condamne...

Avis aux spéculateurs !...

Les Scandales de Paris

L'AFFAIRE BOLO PACHA

M. Charles Humbert du « Journal » fournit de nouvelles explications

Paris, 5 Octobre.

Dans le Journal, *M. Charles Humbert publie aujourd'hui le texte de la lettre qu'il adressa, le 11 septembre dernier à Bolo pacha et où il se défendait d'avoir jamais songé à écrire contre celui-ci un réquisitoire. On sait que cette lettre a été versée, par Me Bonzon, au dossier de l'instruction actuelle :*

Il est un point, dit M. Charles Humbert, sur lequel je tiens cependant à attirer toute votre attention. C'est l'article sur Hearst, à propos duquel j'ai eu la loyauté, peut-être excessive, d'écrire qu'il avait été publié sous ma responsabilité et d'accord avec moi. Si je m'en étais tenu à une exactitude plus scrupuleuse, j'aurais dit, en effet, que cet article avait été provoqué par vous dès votre retour d'Amérique et d'abord rédigé par vous dans une forme inacceptable qui eût engagé le *Journal* dans la voie la plus dangereuse. J'aurais ajouté que, devant ma résistance, vous en aviez, pendant plusieurs semaines, opiniâtrement sollicité l'insertion avec une insistance presque quotidienne de visites, de coups de téléphone et de lettres, où vous invoquiez successivement tous les prétextes, y compris celui d'être agréable au président Monier, et cela jusqu'au jour — non sans avoir réduit votre apologie de Hearst à des proportions inoffensives — j'ai fini par croire sur votre parole à la sincérité de son revirement en faveur de la France et de ses alliés.

Les événements devaient bientôt m'apprendre que, volontairement ou non, vous m'aviez trompé et lorsqu'une seconde fois vous êtes revenu à la charge pour m'associer avec le même Hearst dans des combinaisons télégraphiques suspectes, j'ai catégoriquement refusé par une lettre dont vous avez comme moi, sans doute, gardé la trace.

Autre question, dit M. Charles Humbert : Sui-je allé en Espagne avec Bolo ? C'est parfaitement exact. J'ai passé, avec lui, deux jours en Espagne, au cours desquels je me suis rencontré avec le président du Conseil des ministres espagnol et le comte de Romanonès et avec une autre très haute personnalité. Au cours de ce court voyage, j'ai publié le récit de mes impressions dans le *Journal*. Le gouvernement français avait, d'ailleurs, été informé par moi-même avant mon départ, des visites que j'allais faire et je lui en ai minutieusement et confidentiellement rendu compte à mon retour.

Je figure sur la liste des opérations faites par Bolo en Amérique, pour une somme d'un million versée par lui à mon compte, à la banque Morgan. Les cinq millions et demi que Bolo apportait à notre association étaient destinés à rembourser M. Pierre Lenoir des onze cents actions du *Journal* qu'il m'avait vendues. Sur le montant de ces titres, j'avais déjà fait de mes deniers personnels un versement d'un million. Puisque Bolo se substituait pécuniairement à moi en vue d'un règlement de la totalité de la somme due, il était naturel qu'il me rendît d'une part ce million et qu'il payât, d'autre part, le surplus, quatre millions et demi à M. Lenoir ou à son fondé de pouvoir. C'est ce qui fut fait.

Le versement d'un million effectué à mon compte en Amérique constituait donc non une libéralité, mais un remboursement. Lorsque la hausse du papier commença à se faire sentir, en août 1915, je songeai dans un esprit de bonne administration, à passer d'avance des marchés importants pour la fourniture de cette indispensable matière première. Divers emprunts furent faits, à des banques, à des capitalistes amis, à moi-même et à Bolo, qui prêta dans ce but au *Journal*, 500.000 fr. à 6 %. Ces 500.000 francs lui ont été remboursés, comme aux autres prêteurs au fur et à mesure des réalisations du stock.

M. Charles Humbert publie ensuite la lettre du 24 septembre, où il offrait à Bolo pacha de lui rembourser son apport de 5 millions et demi, mais lui refusait une part dans les bénéfices de 1916.

L'instruction

Paris, 5 Octobre.

On nous communique la note suivante :

« Le capitaine Bouchardon, rapporteur, entend, actuellement, Mme Laffargue, dont il est question dans le rapport de Berne et qui aurait mis en relation Bolo pacha et le khédive ou son entourage. Aucune autre opération judiciaire n'est prévue pour la matinée.

Mme Laffargue à l'instruction

Paris, 5 Octobre.

Mme Laffargue qui a été interrogée ce matin par le capitaine Bouchardon est cette ancienne cantatrice qui présenta Bolo pacha à Youssouf Sadik pacha, un des familiers de l'ancien khédive.

La question du téléphone

Paris, 5 Octobre.

Le *Gaulois* écrit au sujet de l'affaire Bolo :

Peut-être serait-il curieux alors de rechercher comment il se fait que Bolo pouvait téléphoner tous les jours à Biarritz et dans une autre ville dont M. G..., personnage politique non sans importance était maire, disant téléphoner du cabinet du ministre, et se mettre à sa disposition pour obtenir de celui-ci tout ce qu'il désirerait et qu'il aurait, en effet, obtenu. Or, ces faits se seraient passés à l'époque où le téléphone entre Paris et la province n'était pas libre, ce qui permettait à Bolo de se situer où il voulait.

« L'Action Française » saisie

Paris, 5 Octobre.

Nous sommes informés que *L'Action Française* a été saisie ce matin.

L'AFFAIRE DU « BONNET ROUGE »

Un incident au sujet de Duval

Paris, 5 Octobre.

M. Emile Duval, l'ex-administrateur du *Bonnet Rouge*, devait être interrogé cet après-midi à 3 heures par le capitaine Bouchardon qui avait pris toutes ses dispositions à cet égard, quand, au dernier moment, un incident s'est produit qui a fait remettre cet acte d'instruction à la semaine prochaine.

On sait que Duval était arrêté sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi, fait qualifié crime. Or, depuis, l'enquête du capitaine Bouchardon a apporté des indications nouvelles desquelles il apparaît que l'inculpé s'est livré au commerce avec l'ennemi. C'est donc une inculpation nouvelle qui paraît venir s'ajouter à la première. Le défenseur de Duval a eu une entrevue ce matin avec l'officier instructeur qui lui a fait connaître la nouvelle inculpation relevée contre son client. Dans ces conditions, Me Magnant a fait observer que la loi lui donnait la possibilité de consulter le dossier d'enquête avant tout interrogatoire de l'inculpé.

Le capitaine Bouchardon a reconnu l'exactitude de l'observation et a différé l'interrogatoire de Duval qui n'aura lieu qu'après l'étude du dossier par le défenseur, c'est-à-dire mardi prochain.

L'EX-KHÉDIVE QUITTE LA SUISSE

Genève, 5 Octobre.

Devant partir pour Constantinople, l'ex-khédive Abbas Hilmi, accompagné du ministre de Turquie et de son grand maître des cérémonies, a fait une visite d'adieu à M. Schulthess, président de la Confédération, puis au conseiller fédéral Ador, chef du département politique. L'ex-khédive rendit également visite aux ministres d'Allemagne et d'Autriche.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 5 Octobre.

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de **M. Deschanel.**

La question du ravitaillement

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur le ravitaillement.

M. Louis Dubois. — Le pays doit comprendre la nécessité des restrictions. On doit considérer le pain comme un aliment précieux. Il faut sacrifier les animaux de luxe. Le blutage ne devrait pas être le même pour toutes les farines.

M. Victor Boret. — Les blés et farines que nous recevrons de l'étranger seront de qualités différentes. Il faudra seulement réserver la farine aux hommes et le son aux animaux pour éviter de justes mécontentements.

M. Louis Dubois. — La population parisienne n'est pas satisfaite du pain.

M. Maurice Long. — Si le pain parisien a été peut-être plus mauvais qu'ailleurs, c'est que les farines de Paris étaient d'une qualité inférieure à celles employées dans les régions de Bordeaux et de Marseille qui reçoivent des blés d'Amérique du sud et des Indes ; suivant les qualités du blé on exigera du meunier des farines correspondantes à ces qualités ; si ce moyen ne réussit pas la mise en régie des moulins sera envisagée. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche et sur divers bancs).

M. Louis Dubois, reprenant son discours, estime que la situation concernant la viande est satisfaisante et que pour le sucre il serait préférable de le raffiner pour éviter des gaspillages de sucre brut.

M. Maurice Long. — La question du sucre mériterait un débat spécial. Je me borne à indiquer que la crise du charbon limite les possibilités du raffinage. Je me préoccupe du raffinage du sucre roux. Le consommateur répugne à se servir du sucre roux. Si le consommateur a moins de sucre, du moins il en aura du meilleur. (Très bien sur divers bancs).

M. Lefas observe que le blutage excessif a provoqué des gaspillages de blé. C'est par centaines de kilos que des marchands peuvent acheter du vieux pain perdu. D'autre part, les réquisitions injustes incitent les paysans à renoncer à la culture du blé pour transformer les terres en herbages. L'Angleterre transforme, au contraire, ses magnifiques herbages en champs de blé. Le bruit court dans les campagnes qu'on va interdire l'élevage du porc et des volailles.

M. F. David. — C'est une absurdité ! Hélas ! il faut tordre le cou à de pareils canards. (Rires).

Répondant à M. Lefas, **M. Maurice Long** déclare qu'il n'y aura pas de restrictions nouvelles de sucre pour les marmelades de pommes et fruits à cidre.

M. du Halgouet se plaint de l'excès des restrictions de fourrage.

M. Maurice Long. — Il n'est pas douteux que les réquisitions de fourrage n'ont été que théoriques. Elles n'ont été réalisées que dans la proportion de 3/5 et la répartition qui se fera entre les communes pourra être modifiée. Je suis obligé de ravitailler l'armée.

M. Paul Laffont. — L'armée réquisitionne 12 millions de quintaux de fourrages au lieu de 8 millions l'an dernier.

M. du Halgouet demande au ministre si la question du carnet de pain est réglée *ne varietur*. Les populations rurales ne pourraient être privées de pain.

M. Maurice Long. — J'ai envoyé un télégramme à tous les préfets prescrivant de suspendre la distribution des cartes de pain dans toutes les communes de moins de 5.000 habitants.

M. Maurice Long répondant à une remarque de M. Poirier de Narçay déclare que le gouvernement qui exige les déclarations des essences, pétroles, poivres, étendra cette mesure à d'autres objets.

M. Cosnier, président de la Commission de l'Agriculture, appelle l'attention de la Chambre sur le fait que des blés de 1916 ne sont pas encore battus.

M. Cosnier engage avec MM. Barthe, Bouveri et Lafont une controverse sur la difficulté de se procurer de l'avoine, parce qu'il affirme que le paysan a trouvé plus avantageux de cultiver l'avoine que le blé.

M. Barthe. — Avec le système adopté on ne trouve ni blé, ni avoine.

M. Cosnier. — Pourquoi ne dirait-on pas aux agriculteurs que, en 1918, tout quintal en plus du nombre de quintaux déclarés en 1917, serait payé plus cher que 50 francs ?

M. Ringuier. — Une augmentation de 15 francs par quintal de blé en six mois ne suffit pas à l'agriculture. C'est une politique de guerre civile. (Mouvements).

M. Maurice Long. — En tout cas, il ne peut être question d'augmenter le prix de 50 francs, pour les blés récoltés.

M. Cosnier développe longuement les différentes questions qui intéressent l'agriculture ; il regrette qu'on ait abattu 100.000 chevaux faute de fourrages. Il demande au ministre quelles mesures il compte prendre contre les intermédiaires qui faussent les prix.

Le ministre répond que les mesures prises et celles qu'il compte prendre auront pour effet d'enrayer la hausse et notamment la diminution sur les vins.

La séance est levée à 6 heures 30. Elle est renvoyée à mardi, 3 heures.

Un Projet de Loi sur la Presse

Paris, 5 Octobre.

Au Conseil des ministres qui sera tenu demain matin, le gouvernement commencera à délibérer au sujet du projet de loi sur la presse dont M. Painlevé a annoncé hier le dépôt à la Chambre et qui n'est pas encore élaboré.

L'« Œuvre » n'est pas suspendue

Paris, 5 Octobre.

Nous avons annoncé que des exemplaires de l'*Œuvre* avaient été saisis hier et que ce journal avait été frappé d'une suspension de huit jours.

Cette dernière mesure a été rapportée dans la journée, et l'*Œuvre*, qui a paru ce matin comme d'ordinaire, continuera normalement sa publication.

A travers les Journaux

Paris, 5 Octobre.

L'Homme Enchaîné. — A propos du discours Czernin. — De M. G. Clemenceau :

Peut-être est-il un peu trop scandaleux que l'Autriche aux abois se faisant le héraut d'une Allemagne fatiguée tente imbécilement de nous engager en de démoralisantes discussions sur des problèmes de métaphysique internationale qu'elle a tout fait avec son alliée pour résoudre en faveur de la violence contre les premiers éléments du droit.

On n'a pu faire plier nos soldats tout près de l'épuisement fatal. Les Boches espèrent qu'ils pourront faire fléchir en quelques parties, par l'insidieuse phraséologie du pacifisme, le ressort moral des peuples de l'Entente.

C'est ne pas nous connaître. Ils ont voulu la décision du fer. Nous avons pris les armes pour le droit dans la paix. Le programme du comte Czernin c'est notre victoire qui en fixera tout ce que la modestie du temps permettra d'en réaliser.

Nous avons une fable sur le fou qui vend la sagesse. Ce que nous possédons de sagesse, le comte Czernin nous l'aura fait payer cher.

Qu'il nous permette au moins de le garder.

La *Victoire*. — La calomnie. — De M. G. Hervé :

Tout le monde connaît les ignominies qui se colportent depuis des mois contre M. Malvy qui était hier encore ministre de l'Intérieur. Il en est de si crapuleuses qu'on a honte de les écrire. De quel égout sortaient toutes ces ordures ? De l' « Action Française », de Léon Daudet. L'homme est-il un malheureux atteint du délire de la persécution ? On commence à le craindre après la lettre charentonnesque qu'il vient d'écrire au président de la République pour lui révéler que le ministre de l'Intérieur Malvy est un traître vendu à l'Allemagne, qui a vendu au kaiser nos plans militaires et diplomatiques.

M. Malvy est monté à la tribune et sans répondre à cette grotesque accusation il a dit, pièces en mains, la vérité sur ses rapports avec Almereyda et sur l'histoire du chèque Duval. Une à une, toutes les accusations infâmes s'écroulaient aux applaudissements de la Chambre indignée.

Cette fois, la Chambre s'est fâchée. Elle cherche un moyen de mettre fin à des calomnies qui, au delà des hommes, visent le régime républicain tout entier et qui, en se propageant, finiraient par tuer en ce pays toute confiance dans les chefs civils qu'il s'est librement donnés.

Le moyen. Il n'y en a pas deux. Une loi impitoyable contre la diffamation et la calomnie par la voie de la presse, une loi sur le modèle de la loi anglaise avec jugement immédiat dans les quarante-huit heures : Formidables amendes et emprisonnement au droit commun avec les escrocs, les filous et les cambrioleurs.

En attendant que cette loi soit votée, je conseille au gouvernement de soumettre toujours le cas de Léon Daudet à des médecins aliénistes.

Notules Marseillaises

Le Prix de l'Huile

Pour permettre le ravitaillement en huile comestible, le gouvernement a autorisé récemment l'importation de dix millions de kilos d'huiles d'olive tunisiennes. Pour éviter une spéculation trop grande, le décret prévoyait un prix maximum de 350 francs les cent kilos au port d'arrivée. Comment se fait-il donc que l'on cote couramment ces jours-ci, à Marseille, les huiles tunisiennes à 380 francs, à bord, au port français ?... Comment se fait-il aussi que les autorisations d'importation aient été réservées à un groupe restreint de maisons, parmi lesquelles plusieurs firmes neutres, quand des maisons françaises ont été écartées ?

Il serait bon que l'on vérifiât d'un peu près la spéculation qui s'opère, à Marseille, sur cette denrée. Si un prix maximum est établi par décret, c'est sans doute pour qu'on le respecte. Pourquoi donc permet-on une cotation quasi-officielle à un chiffre plus élevé ?

Chronique Locale

La Température

Ciel couvert, puis beau, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait : à 7 heures du matin, 16°2 ; à une heure de l'après-midi, 19°6 et à 7 heures du soir, 16°3. Minimum, 14°3; maximum, 21°2. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 760 m/m 9 ; 760 m/m 8, et 760 m/m 3. Un vent Nord-Ouest faible, puis assez fort a régné toute la journée.

Le *Journal Officiel* a publié, hier matin, un décret nommant M. Teisseire, agent de change près de la Bourse de Marseille, en remplacement de M. Monut, démissionnaire.

Chemins de fer P.-L.-M. — Numéros des expéditions à recevoir les 6 et 8 octobre :

Marseille-Arenc : 1re catégorie, de 60.773 à 61.068.

Marseille-Saint-Charles, direction de Vintimille, 1re catégorie, de A-103.536 à 103.550; 2e, de A-203.709 à 203.741; 3e, de A-302.617 à 302.623. — Autres destinations, 1re catégorie, de 117.281 à 117.374.

Marseille-Prado. — Marchandises de quais, 1re catégorie, de 59.739 à 59.815.

Marseille-Prado-Vieux-Port, 1re catégorie, de 17.106 à 17.148.

Le danger des armes à feu. — En nettoyant un tiroir de sa commode, avant-hier matin, Mme Petronne Cina, 19 ans, demeurant boulevard de Strasbourg, 30, fit tomber un revolver. L'arme était chargée et un coup partit. Le projectile atteignit Mme Petronne à la cuisse gauche. Après avoir reçu des soins urgents, la blessée a été admise à la Conception.

Le vol de la rue Paradis. — Les recherches entreprises par la brigade Méda, du service de la Sûreté, relatives au vol des 25.000 fr. de chaussures, dont a été victime M. Bocci, rue Paradis, 20, comme nous l'avons dit hier, ont donné d'heureux résultats. L'on compte actuellement cinq arrestations et la presque totalité de la marchandise a été retrouvée. M. Potentier, chef de la Sûreté, poursuit son enquête.

Les « Halles du Peuple ». — En présence de l'extension prise par les organisations ouvrières, les Halles du Peuple sont dans l'obligation d'évacuer le local actuel. Après inventaire, une grande vente réclame où tous les articles seront vendus à prix réduit, commencera lundi, à 8 heures du matin.

Brûlée par une explosion. — Hier matin, vers 5 heures 30, Mme Elise Canavéro, 32 ans, demeurant à la Valentine, allumait un réchaud de charbon, quand, soudain, une explosion se produisit, et Mme Canavéro fut brûlée sur diverses parties du corps. Elle reçut les soins du docteur Fabrègue, puis elle fut conduite à la Conception. Son état ne paraît pas très grave. On ignore les causes de l'explosion qui, d'ailleurs, n'a pas causé de dégâts matériels.

Opéra Municipal. — Ouverture de la saison, mardi prochain, 9 octobre, reprise de *Louise*, de G. Charpentier. Mlle Brunlet, de l'Opéra-Comique, interprétera le rôle de Louise; M. Lemaire, notre vaillant ténor, celui de Julien; M. Billot, la remarquable basse de l'Opéra-Comique, qu'on a jamais entendu à Marseille, chantera le rôle du père ; Mme Dalcia, l'excellente contralto bien connue du public, celui de la mère qu'elle a créé à Marseille; M. Dutoit, première basse de l'Opéra de Lyon, celui du chiffonnier; M. Vergez, du Trianon-Lyrique, ceux du noctambule et du pape des fous.

Les petits rôles sont confiés à des artistes de premier plan : Mlles Michaël, Berthe Boyer, Montamat, Duprez, Keylor, Monval, etc. MM. Vincent, Rivet, etc.

Au 3e acte : Couronnement de la Muse avec divertissements dansés par Mlle Ody et les dames de corps de ballet. L'orchestre sous la direction de M. Rey. La location est ouverte aujourd'hui, à 10 heures.

Les détenteurs de jute. — Le maire de Marseille rappelle aux intéressés que tout détenteur d'un stock de jute supérieur à 1.000 kilogrammes est obligé d'en faire la déclaration au ministère du Commerce, à Paris, conformément au décret du 21 septembre 1917, inséré au *Journal Officiel* du 22. Tout défaut de déclaration ou toute fausse déclaration expose le délinquant aux sanctions pénales prévues par la loi du 3 août 1917. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Service du Ravitaillement à la préfecture.

Au feu !... — Vers 8 heures, avant-hier soir, un commencement d'incendie se déclarait à la fabrique de peintures Jean Isnard, au Canet-Ma Campagne. Les pompiers et le voisinage réussirent à maîtriser rapidement le sinistre.

Syndicat des Métaux. — Réunion du Conseil d'administration aujourd'hui samedi, à 9 heures du soir, Bourse du Travail.

Les arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé, hier, à l'arrestation des tourneurs Louis Crétien et Louis Tardieu, tous deux âgés de 18 ans, et sans domicile connu, inculpés de vol et complicité. La même mesure a été prise à l'encontre de la journalière Marie Natta, demeurant rue Félix-Pyat, pour vol avec violences, et de la nommée Catherine Palanca, sans profession ni domicile fixe, recherchée pour vol à l'entôlage.

Les vols. — Avant-hier soir, vers 5 heures, sur un tramway Endoume-Bourse, Mme Eva Rhoner, habitant rue du Vallon, 11, a été dépouillée de sa montre en or valant 180 francs.

~ Ces jours derniers, par escalade, des malandrins se sont introduits chez M. Grimaldi, pêcheur, au Ruisseau Mirabeau. Ils s'y sont emparés de divers objets et d'une somme de 150 francs.

Promenades en mer. — La Compagnie de Navigation Côtière, informe le public, que son départ aura lieu demain, à 8 heures du matin, pour Méjean, La Redonne, Carry, Sausset, Carro et Port-de-Bouc, retour en ville, à 6 heures du soir. Embarcadère, Vieux-Port, quai Sainte-Anne. L'après-midi, promenades autour du Château-d'If. Embarcadère : Vieux-Port, quai des Belges.

Institut Commercial Colbert. — Les lauréats des concours commerciaux sont informés que les prix d'honneur accordés par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. le Maire de Marseille, divers consuls et commerçants, ainsi que les médailles or et argent, diplôme, etc., offerts par l'Institut Commercial Colbert, 6, rues des Feuillants et Noailles, seront distribués dimanche 7 octobre, à 3 heures, à la Faculté des Sciences (Allées des Capucines). Réouverture des cours privés, le 9 et gratuits le 15 octobre.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Société d'Education Physique.* — Demain dimanche, à 7 h. 30 (heure normale rétablie), les élèves se rendront à Saint-Jean-de-Garguier pour y exécuter des exercices de tir au fusil de guerre sur silhouettes.

Modern-Cinéma. — Ce soir et demain, en matinée et soirée, *Ravengar.*

AIX. — *Le sucre.* — MM. les épiciers peuvent prendre, dès aujourd'hui, livraison du sucre raffiné de la première décade d'octobre, arrivé au dépôt municipal.

Hospices. — Relevé des dons remis à l'administration des hospices pour les malades et blessés militaires : M. Lapierre, 20 fr.; personnel ateliers V. Coq, 43 fr. 50; M. D. G., 5 fr.; anonyme, pommes; Mme Brugnier, pommes et prunes; M. Bernard, pansements; Lycée de jeunes filles, caleçons flanelle coton et chaussettes laine.

Le Retour à l'Heure normale

La Préfecture nous adresse la communication suivante :

« Les dispositions qui avaient avancé l'heure légale, cesseront d'avoir leur effet le 7 octobre. En conséquence, la journée du 6 octobre aura 25 heures et compensera ainsi celle du 24 mars qui n'en a eu que 23.

« Le retour à l'heure ancienne s'effectuera dans la nuit du 6 au 7 octobre. Dans toutes les communes, les maires devront faire retarder toutes les horloges publiques d'une heure une minute. Après 24 h. 59 de la journée du 6 octobre, les aiguilles de ces horloges seront mises sur 0 heure (minuit). »

Brevet élémentaire

Session d'Octobre

GARÇONS

Sont définitivement admis :

MM. Auran, Bermoud, Bertrand, Blache, Bladier, Boudet, Brès, Cardoni, Catillon, Chambou, Commenge, Costa, Cros, Deschanel, Fabre, Faggianelli, Fanton, Favier, Février, Fiorini, Gazel, Goyer, Gralhon, Guitard, Honnorat, Hugon, Lauze, Le Roux, Manifacier, Maraé, Martaresche, Morançon, Pausanel, Pistoun, Pontier, Puig, Rigliano, Rodillon, Rouquette, Salel, Serraillier, Vallérian.

ASPIRANTES

Sont définitivement admises :

Mlles Adelbreche, Aime, Albano, Allègre G., Ambrosini, Ami, André, Anel, Anfoso, Anouchickian, Arbona, Aresten, Arnaud, Artiféon, Audier-Merle, Audiffred, Audifren, Audry, Auzière, Ayme, Balanca, Bardouin, Barthélemy, Baude, Bastide, Battesti, Beaume, Beauvais, Bellon, Bergeon, Bério, Berte, Bertora, Besson, Bido, Binoz de Pombarat, Bizot Cécile, Bizot Virginie, Blanc Louise, Blanc Marcelle, Blanc Marie-Louise, Blanc Pauline, Boissin, Boit, Bonnard, Bonnefous, Bonnin, Borél, Borzone, Bouteuil, Bourreli Marcelle, Boyer Elise, Boyer Marthe, Brigaudet, Brunet, Cabanes, Campondore, Castagnet, Catala, Candau, Caussy, Cazal, Chalamand, César, Chamboredon, Charbonnier, Chavanier, Chevalier, Chouquet, Christophe, Claret, Clavel, Cleyer-Marel, Codur, Colombani, Constantin, Corsin, Costa, Coulet Georgette, Coulet Joséphine, Coumes, Courbon, Courcier, Couret, Crouzet, David Angèle, David Marie-Louise, Delhomme Marie-J., Deydier, Didier, Docquier, Dumas, Dumé, Dupont, Durand Céleste, Durand Marguerite, Emanuelli, Enoc, Ernst, Ersa, Espanet, Eyssautier, Fabre Marie-Louise, Farge, Fassino, Favier Magdeleine, Favier Yvonne, Ferrat, Ferrier, Flandin, Folco, Fournier, Fréchon, Frenay, Fritsch, Fugère, Fumas, Gasinar, Garent, Gariel, Garnier, Gassend, Gand, Gauthier, Gavarry, Gély, Gilles, Gillet, Gilly, Giry, Gourdon Maig, Gouin, Grégnac-Daudemard, Greysse, Grisolle, Guérin, Guichard, Guiraudenc, Guglielmino, Heller, Ingimberty, Jalabert, Jalbergu, Julien, Lacroix, Lambroschini, Lapeyre, Launay, Lauret, Lavigne, Léandri, Lecoanet, Le Crosnier, Le Gallic, Léonetti, Levêque Marie, Lézy, Liliamond, Lovichi, Magne, Marc, Marchand, Marot, Margaillant, Martel, Marthyn Léone, Martin Juliette, Mathieu, Matton, Maybon, Meunier, Michel, Molko, Moretti Jeanne, Motte, Mulot, Mus, Nicolaï, Nicolas Joséphine, Niel, Noël, Ollive, Ollivier Suzanne, Ollivier Thérèse, Orsini, Pantostier, Paraire, Pariol, Patrice, Pané, Paoletti, Pascal, Pastinelli, Patteyn, Paulé, Pauze, Pavarino, Pavie, Peironet, Pelegry de Querilhac, Perret Jeanne, Peyre, Philipon, Pichot, Pigeyre, Pons, Pontier, Pozzi, Privé, Quélatte, Quéré, Quénet, Rainaud Noémie, Ranc, Rault, Raymond, Raynaud Marie, Receveur, Reinaud Virginie, Renevier, Richier, Ribes, Rieu, Rimbaud, Rivière, Rizzo, Robert, Rochas, Roche, Roques, Rosa, Rossi, Rosso, Roussin Aug., Rousson, Rouvier, Roux Germaine, Roux Gabrielle, Roux Reine, Roville, Sala, Salle, Salvetti, Sardo, Sicard, Sidole, Signoret Odile, Tamisier, Tardivel, Tedesco, Teissier, Téraube, Terrasse, Toja, Toucas, Tourvielle, Trinquier, Usclati, Varini, Velay, Villard, Villecroze, Visserot, Walter.

LES SPORTS

CYCLISME

LES COURSES GABRIEL JULLIEN

Saint-Antoine-Martigues et retour

Demain matin sera donné le départ de la belle épreuve cycliste qu'organise le réputé constructeur Gabriel Jullien sur le parcours Saint-Antoine-Martigues - Marignane - Le Grillon - Calas - Septèmes-Saint-Antoine.

Comme les précédentes courses organisées par Gabriel Jullien, celle de demain remportera un succès complet. L'organisation en est parfaite et le constructeur de la rue Lafon, toujours généreux, a prévu une liste de prix magnifiques. Aussi les engagements ont-ils afflué. Demain, les fervents du cyclisme pourront assister à une belle manifestation sportive.

COMITE DU LITTORAL

(Avis officiel)

Réunion du · octobre 1917. — Clubs présents : C. A. M., S. C. M., S. A. M., S. P., S. V. H., P. C., G. C. M., O. M.

Absents non excusés : R. C. M., F. C. M., E. P.

Assistent à la séance : MM. Miribel, président du Comité du Littoral, en permission du front; Duval, trésorier; Haddad, Rossi (S. A. P.).

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre est adopté.

A l'unanimité, il a été fait application de l'article 220 des règlements généraux au Racing-Club de Marseille.

Admissions : Gallia-Club : Rosset Henry; Olympique : Barberi René, Maubert Paul, Regam H.; Phocée-Club : Klein Willy, Albertino Etienne, Bouis Rolland; Sporting-Club : Carrière Georges, Durler Jean, Charles Henri, Roques Paul; Sporting-Victor-Hugo : Paul Henri, Roger Xavier, Cler Marcel, Daugniol Charles, Chasseur Maurice, Comb Emile, Paul Emile, Zevaco Jules, King Arthur, Burnett Harry, William Jack ; Stade Provençal : Paravisini Paul, Teissier Elie, Fanelli R., Chollet H., Sellon Victor.

Sporting Olympique Avignonnais : Arnaud Marcel, Belidel Laurent, Bonnet Eugène, Chamboste, Gauthier Paul, Julian Marius, Jullian Pierre, Jussian, Lafont Marius, Lapy Maurice, Malen Joseph, Mollaret André, Ollivier Julien, Regnier, Tournaire Baptistin, Crory Eugène, Vieille Henri, Laville Maurice, Courtial Maurice, Sac Gabriel, Genin Noël, Eyriès Auguste; Rugby-Club Toulonnais : Guéré Eugène, Petot Maurice, Mileu Charles, Reynier Julien, Courrégé Marius, Louce Alexandre, Ravet Marcel, Goulet Etienne, Sicard Charles, Espanet Louis, Servant Amédée, Cordano Marius, Vidal Henri, Sirdey Auguste, Allègre Marius, Alexandre Marius, Anglade Victor, Fabre Gabriel.

M. le président prévient de nouveau les Sociétés de l'U. S. F. S. A., que toute rencontre avec des Sociétés non affiliées est interdite.

Statuant sur la demande du Rugby-Club Toulonnais, sollicitant l'autorisation de rencontrer le Stade Seynois (société non affiliée), mais qui, suivant le dire du président du Rugby-Club Toulonnais, doit sous peu demander son affiliation, décide que si le 10 octobre — dernier délai — le Stade Seynois n'a pas présenté sa demande d'affiliation, la rencontre entre le Stade Seynois et le Rugby-Club Toulonnais ne sera pas autorisée.

Un supplément d'enquête sera fait au sujet du Sporting-Club d'Entraigues.

M. le président donne lecture du règlement de la Coupe du Littoral et établira celui du Tournoi Marseillais, qui seront soumis à l'approbation de la Commission centrale d'association.

Le C. F. I. ayant demandé un arbitre pour la rencontre Monaco-Olympique (coupe Charles Simon), M. Haddad a été désigné et le Comité de son acceptation. Sont désignés pour cette rencontre, juges de but : MM. Caparos et Rossi. — Le secrétaire général, président par intérim ; *Henri Mille.*

DANS LES CLUBS

AU STADE PROVENÇAL

Football. — Equipe I, match amical contre le S. C. M. (1) sur son terrain du Pont-de-Vivaux, à 4 heures. Sont convoqués : MM. Vidal, Néri, Sellon, Faideau, Michod, Fanelli, Chollet, Teissier, Aleman, Cross, Gasparini, Laffont.

Equipe II : match amical contre S. C. M (2), à 3 heures, au Pont-de-Vivaux. Sont convoqués : MM. Testa, Niel, Calamy, Mathon, Thollon frères, Thérond, Vial, Zuriello, Blanc, Giavelli, Renoux, Bagnat.

Equipe III : entraînement pour le sixte, à 2 h., sur le même terrain.

Le soir, à 6 h. 30, réunion au siège. Formation des équipes pour le tournoi de Sixte; divers.

AU PHOCEE-CLUB

Tous les joueurs devant participer au tournoi de Sixte, sont priés de passer au siège samedi soir sans faute, pour une communication très importante.

Dimanche matin, entraînement; le soir, match contre le Victor-Huguo.

Les médaillés de la Coupe des Espoirs sont arrivés.

COURS ET LEÇONS

A l'Institut musical Demelin-Chery. — (Premiers prix du Conservatoire). Cours gratuits de piano et solfège élémentaires, moyens et supérieurs. Cours payants, leçons particulières, concours décernant des diplômes. S'inscrire tous les jeudis, de 10 à 11 h., 26, rue Montgrand, et tous les jours, de 2 à 4, rue Jaubert, 1, au 1er étage.

Le Carnet de Pain

L'arrêté préfectoral va être affiché, qui réglemente par un carnet spécial la vente et la consommation du pain dans les communes de 5.000 habitants et au-dessus. Cet arrêté est long : il compte vingt-cinq articles. En voici les dispositions essentielles intéressant le consommateur :

A partir du 15 octobre 1917, chaque consommateur ou chef de ménage est tenu de faire sur un carnet une déclaration des quantités de pain correspondant à sa consommation et à celle des personnes vivant à son foyer. Les quantités de pain maxima pouvant être inscrites sur le carnet pour la consommation hebdomadaire de chaque personne, sont ainsi fixées : De 1 an à 6 ans, 300 grammes par jour. A partir de 6 ans, 500 grammes par jour. En outre, pour les enfants au-dessous de 3 ans, il pourra être porté une ration de farine de 50 grammes par jour en sus de la ration de pain;

Pour les personnes dont la ration est de 500 grammes par jour et qui prennent régulièrement leurs repas au restaurant, la ration sera réduite dans les conditions suivantes :

Si les deux repas principaux y sont pris, à 100 grammes par jour. Si l'un seulement de ces deux repas, à 300 grammes par jour;

Une ration supplémentaire ne dépassant pas 200 grammes par jour pourra être portée sur le carnet pour toute personne qui le déclarera indispensable à son alimentation.

Une deuxième ration supplémentaire s'élevant jusqu'à 200 grammes en sus de la précédente, pourra être portée pour toute personne exerçant une profession active dont l'alimentation est essentiellement à base de pain;

Chaque consommateur peut, dans un but patriotique d'économie, accepter de restreindre sa consommation de pain. A cet effet, elle mentionnera sur le carnet l'indication qu'elle accepte la ration de 300 grammes par jour. Elle aura droit à une allocation de 125 grammes de farine par semaine;

Les hôtels, restaurants, pensions de famille, établiront un carnet d'après le nombre moyen des repas servis dans la semaine ; dans tous les hôtels et restaurants, le pain devra être compté à part et n'être servi que par tranches d'un prix de 5 centimes;

En cas de changement de fournisseur, le titulaire du carnet retirera la feuille laissée entre les mains de son boulanger et la remettra à son nouveau fournisseur;

Les personnes qui ont habituellement ou temporairement deux résidences, devront faire à chacune des Mairies de ces résidences une déclaration pour le temps que les divers membres de leur famille passent dans chaque résidence;

La consommation d'un jour pourra être reportée sur un autre, pourvu que le montant de la consommation hebdomadaire ne soit pas dépassé ; mais le report ne pourra pas s'effectuer d'une semaine sur l'autre;

Les boulangers ne peuvent vendre au détail de la farine à leurs clients que dans la proportion où la quantité de pain effectivement livrée est inférieure à celle portée au carnet de consommation.

Le Torpillage du « Libia »

Nous relations, il y a quelques jours, les péripéties du torpillage du vapeur *Libia*, de la Compagnie Paquet, coulé le 2 août dernier. Des renseignements nouveaux nous sont donnés par des témoins oculaires, qui permettent de compléter ce récit : MM. Nauzières, second mécanicien ; Vignali, troisième mécanicien ; Pasqualini et Mendi, chauffeurs, et Mounier, mousse, tous victimes du sinistre. Voici ces détails :

Quand le *Libia* fut atteint par la torpille, et que la chaloupe dans laquelle prirent place quatorze naufragés eut débordé, M. Nauzières en prit la direction. Une partie des hommes se mirent aux avirons pendant que leurs camarades épuisaient l'eau envahissant l'embarcation à chaque coup de mer. Un quinzième naufragé fut recueilli et la chaloupe maintenue sur les lieux du naufrage jusqu'au jour. A ce moment, voyant qu'il n'y avait plus de naufragés, M. Nauzière, secondé par M. Vignali, seuls officiers sauvés, donnèrent la route après avoir réglé le compas et on se dirigea vers la terre. Le restaurateur, M. Giaccobi, qui avait été blessé grièvement aux deux genoux, ne put guère vu son état collaborer aux manœuvres. Deux hommes, le chauffeur Guillou et le matelot Béranger, connaissant la voilure, se relayèrent au gouvernail.

C'est ainsi que la traversée s'effectua entre le lieu du sinistre et la terre, traversée rendue très difficultueuse par le mauvais état de la mer. Aussi tous les naufragés sont-ils dignes d'éloges et nous serions heureux que leur courage soit reconnu et recompensé.

Le Midi au Feu

CITATIONS

Nolane André-Joseph (active) matricule 3.761, 2e compagnie, 101e A. L. :

Excellent canonnier, courageux et plein d'entrain. A été grièvement blessé le 15 juillet 1917, en réparant une ligne téléphonique dans une zone violemment bombardée.

Avant de succomber à sa blessure, il a été conféré à ce brave la Médaille militaire et la Croix de guerre avec palme. Il était le fils de M. Nolane, l'honorable papetier et imprimeur de la rue Vacon qui peut en être fier à bon droit.

Notre concitoyen *M. Adrien Faur*, déjà cité à l'ordre de la brigade, vient d'être décoré de la Médaille militaire avec le motif suivant :

Excellent caporal, d'une bravoure et d'un dévouement remarquables. Blessé grièvement à son poste de combat, le 18 juillet 1916, à X... Déjà cité à l'ordre.

La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

M. Eisoard Toussaint, grenadier au 311e régiment d'infanterie, est cité à l'ordre de la division pour le motif suivant :

Le 25 mai 1917, étant volontaire avec quelques camarades, pour un coup de main, se sont bravement portés à l'attaque et ont engagé un combat corps à corps avec des grenadiers de la garde prussienne, les ont repoussés, ont détruit des abris et ramené des prisonniers.

M. Eisoard était employé au P.-L.-M.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms

De M. Paul Bertrand, brigadier au 238e d'artillerie, tué à l'ennemi le 14 septembre 1917, à l'âge de 18 ans et demi.

De M. Marius Raymond, soldat au 163e d'infanterie, tué à l'ennemi, à l'âge de 23 ans.

De M. Charles-Albert Cieussa, soldat au 82e d'artillerie lourde, tué à l'ennemi le 17 août 1917, à l'âge de 21 ans.

De M. Georges Delanglade, soldat au 1er d'infanterie, tué à l'ennemi le 30 août 1917, à l'âge de 20 ans.

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Réformés n° 1

L'Amicale des Réformés n° 1, Brasserie du Chapitre, et l'Etoile Rouge, 4, boulevard Dugommier, adressent un pressant appel aux commerçants magasiniers, industriels, en faveur de nombreux sociétaires sans travail.

Des emplois de plantons, gardiens, surveillants, concierges, seraient particulièrement désirés.

Venir en aide par le travail aux blessés de la guerre est un salutaire et réconfortant devoir.

Les commerçants magasiniers, désireux d'accorder aux sociétaires, sur présentation du livret, une réduction pour les achats effectués dans leurs magasins, pourront adresser leurs offres au siège, Brasserie du Chapitre, où celles-ci seront portées à la connaissance de nos camarades par un tableau créé à cet effet.

Le Mouvement ouvrier

CHEZ LES CHEMINOTS

Le Syndicat des Travailleurs des Chemins de fer nous communique l'ordre du jour suivant :

Les cheminots de la gare du Prado, réunis au Bar du Gard, le 3 octobre 1917,

Après avoir entendu divers camarades faire l'exposé de la situation des salaires et de l'augmentation continuelle des denrées alimentaires : Demandent que l'allocation accordée pour cherté de vie soit comprise dans les salaires et égale pour tous, et doit être en rapport avec le coût de la vie;

Considérant que les camarades faisant un service de nuit subissent des dépenses supplémentaires, demandent 1 franc d'indemnité pour les camarades alternants;

Convaincus que seule la Fédération pourra faire aboutir leurs justes revendications, s'engagent à faire une active propagande pour amener de nouveaux adhérents à l'organisation.

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DEPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

SUR LE FRONT ITALIEN

La base navale de Cattaro bombardée

Communiqué officiel

Rome, 5 Octobre.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Depuis la Giudicarie jusqu'au Brenta, nos patrouilles ont été actives et ont capturé quelques prisonniers. Des rafales d'artillerie ont été dirigées plus fréquentes et plus vives sur le plateau d'Asiago. Dans la zone du San-Gabriele, des attaques répétées que l'ennemi a déclanchées, ont été promptement et nettement rejetées.

A l'est de Goritza, par un coup de main, nous avons amélioré un point de notre ligne et nous avons maintenu l'occupation malgré la réaction violente de l'ennemi.

Sur le Carso ont eu lieu des actions intermittentes d'artillerie et des tentatives des patrouilles ennemies qui ont été repoussées immédiatement. Pendant la nuit du 3 au 4 une de nos escadrilles de bombardement, composée d'un très grand nombre d'appareils, a volé audacieusement sur la base navale de Cattaro. L'ennemi, surpris, a réagi par un feu violent, mais mal réglé. Nos aviateurs ont atteint à plusieurs reprises et avec des résultats visiblement efficaces les torpilleurs et les sous-marins qui se trouvaient dans la baie.

Le Congrès socialiste de Bordeaux

AVANT L'OUVERTURE

Déclarations de M. Albert Thomas sur les questions à l'ordre du jour

Bordeaux, 5 Octobre.

A l'occasion de l'ouverture du Congrès national du parti socialiste la *France de Bordeaux et du Sud-Ouest* publie une conversation avec M. Albert Thomas, dans laquelle l'ancien ministre de l'Armement s'explique sur la participation socialiste au gouvernement, la Conférence de Stockholm, le vote des crédits de guerre et l'attitude des kienthaliens.

Voici un passage de cette interview, relatif à la participation ministérielle :

« Je reste partisan de la participation ministérielle. J'en reste partisan parce que, en dehors de toutes les raisons générales, je crois qu'en temps de guerre, c'est là le véritable moyen de contrôle que possède un parti ».

Parlant ensuite de la question des crédits de guerre, qui doit être soumise au Congrès, M. Albert Thomas a dit :

« C'est la première fois que l'on va poser, dans un de nos Congrès, la question des crédits de guerre. Ce sont les kienthaliens qui la posent. Ils sont logiques, puisqu'ils estiment qu'il faudrait obtenir la paix le plus rapidement possible et que les gouvernements sont des gouvernements impérialistes, qui cachent leurs desseins sous la prétexte de la Défense nationale.

« Je comprends moins l'attitude des minoritaires, qui tiennent à rappeler à l'heure actuelle que le vote des crédits de guerre est une question d'opportunité, et que si le gouvernement se révèle vraiment impérialiste, il faudra refuser le vote des crédits. Pour ma part, je trouve moralement impossible pour eux de refuser les crédits de guerre. Il faut ou bien renoncer à la Défense nationale ou bien voter les crédits. Pour nous, majoritaires, la question ne se pose pas ».

Les Attaques des Aviateurs alliés sur les Villes allemandes

Amsterdam, 5 Octobre.

Un télégramme officieux de Berlin, commentant les attaques des aviateurs alliés sur les villes allemandes, dit :

« Ces attaques démontrent la nécessité pour l'Allemagne de repousser plus loin les bases des attaques aériennes ennemies. Si aujourd'hui l'ennemi avait comme base de ses attaques la ligne de la Meuse et de la Belgique, non seulement l'ouest de l'Allemagne, mais le cœur du pays se trouverait exposé aux bombes de l'ennemi. C'est donc purement pour sa légitime défense que l'Allemagne demande que, dans l'avenir, la Belgique ne dépende pas des puissances de l'Entente au point de vue militaire et politique ».

Les Maires de Londres réclament des Représailles contre l'Allemagne

Londres, 5 Octobre.

Les maires des arrondissements de Londres, réunis dans la soirée à l'Hôtel de Ville de Westminster, ont voté un ordre du jour réclamant une offensive aérienne immédiate sur la plus vaste échelle possible, contre les cités et villes allemandes sans distinction et demandant que les services aériens militaires et navals soient unifiés et placés sous la direction d'un seul chef responsable.

A la Commission de l'Armée

Le renvoi des vieilles classes

Paris, 5 Octobre.

La Commission de l'Armée, réunie sous la présidence de M. René Renoult, a entendu le président du Conseil, ministre de la Guerre, sur l'exercice de contrôle parlementaire et la situation militaire des vieilles classes.

M. Painlevé a donné connaissance à la Commission de la circulaire nouvelle qui, abrogeant toutes les circulaires antérieures, règle définitivement les conditions du contrôle général et permanent de la Commission de l'Armée.

L'accord est désormais complet entre la Commission et le ministre de la Guerre.

L'EFFORT DES ETATS-UNIS

Les nouveaux contre-torpilleurs

Washington, 5 Octobre.

L'avancement des travaux de construction de la flottille des contre-torpilleurs américains, fait espérer aux autorités navales que les bâtiments actuellement en construction seront prêts à partir pour les eaux européennes au début de l'année prochaine, alors que, suivant le programme, ils auraient dû n'être prêts que plusieurs mois plus tard.

La majorité de ces navires sont très rapides et leur efficacité dans la chasse au sous-marin est de beaucoup augmentée.

Le premier navire du nouveau type a donné de si bons résultats que les officiers qui en faisaient partie en ont été surpris.

La Victoire anglaise des Flandres

4.446 PRISONNIERS

Communiqué officiel

Paris, 5 Octobre.

Le gouvernement fait, à 22 heures, le communiqué officiel suivant :

Sur le front de l'Aisne, nous avons repoussé deux coups de main tentés par les Allemands au sud-est de Chevreux et à l'est de Cerny.

En Champagne, activité réciproque de l'artillerie à l'ouest de la ferme Navarin et dans la région des Monts.

Sur la rive droite de la Meuse, notre artillerie a pris sous son feu et dispersé des rassemblements ennemis signalés dans la région du bois des Caures.

Journée calme sur le reste du front.

Communiqué anglais

5 Octobre, 23 heures.

Aucune action d'infanterie de quelque importance n'a eu lieu aujourd'hui sur le front de bataille. Nos troupes ont consolidé leurs positions. Rien à signaler sur le reste du front.

Le chiffre des prisonniers faits par nous depuis hier matin s'élève à quatre mille quatre cent quarante-six, dont deux cent quatorze officiers.

Le temps a rendu presque impossible toute opération aérienne dans la journée du 4. Malgré la pluie, les nuages bas, le vent extrêmement violent, nos appareils d'artillerie ont cependant observé la progression des troupes et signalé leurs positions, ainsi que les mouvemets de l'ennemi. Quelques-uns de nos éclaireurs de combat ont franchi les lignes et attaqué des formations, des canons et des convois ennemis. Un de nos appareils n'est pas rentré.

DANS LES FLANDRES

La nouvelle victoire anglaise

Les résultats de l'offensive. — Les efforts de l'ennemi pour éviter la retraite. Sur la tombe de Guynemer.

Front britannique, 5 Octobre.

De l'envoyé spécial de l'agence Havas :

En raison du vent qui soufflait en tempête, le commandement britannique avait dû renoncer à employer les aviateurs, mais un grand nombre de volontaires s'offrirent à braver les intempéries, et ils obtinrent que pendant tout le jour, deux des leurs tiendraient l'air constamment, malgré qu'ils fussent contraints de voler très bas, et que, pour rentrer, ils eussent le vent debout. Pas un appareil n'a été perdu.

Constatons aujourd'hui avec joie les résultats obtenus depuis hier : Toute la ligne de hauteurs qui dominaient la cuvette d'Ypres, depuis Warneton jusqu'à Broodsuide, nous appartient. Au lieu d'être observés et dominés, c'est nous qui observons et qui dominons la plaine de Ménin et de Roulers. Nous pourrons désormais, si nous le voulons, tenir Bruges sous notre observation.

En fait de positions dominantes, l'ennemi ne possède plus que l'extrémité septentrionale de la crête de Pascendael, avec le village du même nom et la position de Moorsleede, mais Pascendaele est immédiatement menacé par la possession de Broodsuide au Sud, et notre avance au delà de Poelcapelle, à l'ouest et en avant de Moorsleede. C'est un îlot qui ne relie à rien de défendable, et qui ne pourra sauver l'ennemi.

Qu'est-ce à dire ? Devons-nous, sur la foi de télégrammes détournés, attacher créance à l'hypothèse d'une retraite imminente et d'une vaste envergure, des Allemands dans les Flandres ? Peut-on croire que l'ennemi consentirait, de plein gré, à dégager la côte belge, d'une part, et Lille de l'autre ?

J'ose écrire, sous ma responsabilité personnelle, qu'il n'y a militairement parlant aucun indice permettant de prêter à l'ennemi un pareil projet. Au contraire, je pense que l'ennemi s'efforce, et s'efforcera par tous les moyens en son pouvoir, d'échapper à la dure nécessité d'une retrait de ce genre. L'obstination qu'il a mise et qu'il met chaque jour à défendre chaque pouce de terrain à l'est d'Ypres, en contre-attaques ininterrompues, la concentration en matériel humain et en artillerie, la fièvre qu'il met à improviser de nouvelles lignes de résistance à l'est de Moorsleede et de Roulers, tout relève que s'il a éprouvé ces temps derniers de grands déboires, il entend en limiter pour lui les conséquences funestes.

Une défaite assez éclatante ou un épuisement suffisant procureront ce résultat, que l'obstination de l'ennemi se refuse à nous donner. Les Allemands nous disputent encore le chemin, les contre-attaques succèdent aux contre-attaques, et depuis vingt-quatre heures ils n'ont pas déclanché contre le nouveau front de nos alliés moins de onze contre-attaques. Trois ont eu pour objectif le petit village de Reutel, qui se trouve entre le bois du Polygone et Becelaère et Marquelle, point culminant de la crête. Finalement, le village est demeuré entre nos mains, à l'exception de quelques maisons à l'Est, qui se trouve dans le No Man's Land.

Partout ailleurs, les gains d'hier ont été maintenus dans leur intégralité. Nos troupes, notamment, occupent solidement une grande partie du gros village de Poelcapelle, qui n'est séparé de la forêt d'Houthulst que par une distance de trois kilomètres environ.

Les troupes anglaises ayant atteint l'église du village ont dépassé le cimetière où, si l'on en croit des informations d'origine allemande, notre cher Guynemer aurait été inhumé le 14 septembre. Ce cimetière est en bordure de la route de Poelcapelle à Saint-Julien, à quelques deux cents mètres de l'église. Si Guynemer a été réellement inhumé, on peut dire que l'on se bat depuis hier matin sur sa tombe toute fraîche, mais je dois dire que le renseignement fourni par les Allemands sur le lieu de la sépulture du jeune héros, rencontre beaucoup de scepticisme parmi nos alliés. Ceux-ci font remarquer qu'aux dates de la mort et de l'inhumation de Guynemer, le village de Poelcapelle et son cimetière se trouvaient sous un feu violent de l'artillerie britannique, et qu'il est peu vraisemblable que Guynemer ait été inhumé sous le feu par l'ennemi, avec les honneurs militaires.

Nous ferons tout notre possible, quant à nous, pour retrouver notre cher et illustre compatriote.

Les Allemands ont capitulé en masse

Londres, 5 Octobre.

Le correspondant de l'agence Reuter sur le front britannique télégraphie le 5 octobre :

Un aspect remarquable de la lutte était la disposition merveilleuse prise pour évacuer rapidement les blessés, en dépit des difficultés résultant du temps brumeux ; le travail des ambulanciers a été pour ainsi dire terminé de bonne heure, cet après-midi.

L'arrivée des Allemands, capitulant, fut un grand spectacle. On put apercevoir une partie des ennemis sautant dans les trous d'obus, les mains en l'air, tout en amenant avec eux leur mascotte, un joli chien de couleur brune, pour lequel ils firent preuve de la plus grande sollicitude.

Bon nombre de tous jeunes gens se trouvent parmi nos prisonniers d'hier, quoique, d'un autre côté, les prisonniers pris à la quatrième division de la garde allemande, présentaient un aspect martial.

Il semble que les récriminations des prisonniers ont été plus fréquentes que d'habitude, ce qui revient à dire que c'est toujours la faute de quelqu'un d'autre s'ils tombent entre nos mains, quoique, à la vérité, bon nombre de ceux-ci sont arrivés en courant pour se rendre vers nos hommes, quand ceux-ci sautèrent les parapets.

Un régiment, récemment enlevé du front russe, semble avoir créé une panique en s'enfuyant et en criant : « Les Anglais arrivent sur nous ».

9.000 prisonniers et 40.000 Allemands hors de combat en 15 jours

Londres, 5 Octobre.

Le correspondant de l'agence Reuter, au front britannique, télégraphie.

Dans l'espace de 15 jours, nous avons porté à notre ennemi, en Flandre, trois coups formidables en un point vital.

Nous l'avons fait reculer d'environ neuf kilomètres. Nous lui avons pris approximativement 9.000 prisonniers. Nous lui avons infligé des pertes que je crois pouvoir évaluer sans exagération à quarante mille hommes.

Les aveux du communiqué allemand

Genève, 5 Octobre.

Le communiqué allemand de ce jour, parlant des opérations sur le théâtre occidental de la guerre (groupe d'armées du kronprinz Ruprecht), reconnaît que les chefs et les troupes de la 4e armée ont eu derrière eux une journée de bataille exceptionnellement dure.

« La lutte, dit le communiqué, s'est poursuivie, depuis le début de la matinée jusque dans la nuit, sans cesse rallumée par les attaques répétées des Anglais, partant de la région au nord-ouest de Langemarck, jusqu'au sud de la route de Ménin à Ypres, quinze kilomètres. Les masses d'artillerie ont déployé, sans arrêt, l'effort de leurs hommes et de leurs canons sur le terrain où se sont déroulés, avec des fluctuations diverses, les combats acharnés de l'infanterie.

« Les principaux foyers de la bataille ont été Poëlcapelle et diverses fermes situées à trois kilomètres à l'ouest de Passchendaële, les croisées de routes à l'est et au sud-est de Zonnebeke, les bois à l'ouest de Becelaëre et le village de Gheluvelt ».

Le communiqué allemand avoue que l'ennemi a pu « sans doute » s'avancer au delà de cette ligne, et il conclut que le gain de terrain des Anglais se borne à une bande de un kilomètre à un kilomètre et demi de profondeur, partant de Poëlcapelle, franchissant les ondulations à l'est de Zonnebeke et de là suivant la route qui mène à Becelaëre.

LA SITUATION MILITAIRE

Paris, 6 Octobre, 2 h. 10.

L'ennemi a manifesté quelque nervosité sur toute l'étendue du front tenu par nos troupes. Ses divers coups de main sur le front de l'Aisne, en Champagne et en Haute-Alsace, ont tous échoué sous nos feux, et nous avons dispersé des rassemblements sur la rive droite de la Meuse.

Il semble bien que les Allemands, inquiets des succès de nos récentes offensives et de celles des Anglais, cherchent à savoir ce qui se prépare derrière notre front. Il convient cependant de remarquer que tout au début de la bataille des Flandres, par exemple, les Allemands tenaient les positions dominantes, et que pourtant les Anglais gagnèrent la bataille de Messines et les suivantes. Les Allemands connaissaient la volonté des Anglais de s'assurer la possession des crêtes devant Ypres ; ils ont quadruplé leur artillerie, amené divisions après divisions, et cependant ils n'ont pu empêcher que, par étapes méthodiquement préparées, les Anglais n'aient déjà gagné les positions essentielles qui dominent Ménin-Roulers, c'est-à-dire la route de Lille.

Les communiqués allemands sont obligés de reconnaître la nouvelle progression de nos alliés. « Le gain de terrain des Anglais, dit-il, se borne à une bande de un kilomètre à un kilomètre et demi de profondeur, partant de Poëlcapelle, franchissant les ondulations à l'est de Zonneberke, et de là suivant la route qui mène à Becelaëre ».

Les auteurs de ce communiqué essaient de consoler leur public en prétendant, une fois de plus, ce qu'ils savent pertinemment faux, à savoir que l'objectif des Anglais n'était pas limité et en affirmant que les troupes allemandes ont déployé un grand héroïsme pendant une journée de bataille exceptionnellement dure. Il n'en reste pas moins que, même en diminuant la portée des succès anglais, et en couvrant de fleurs leurs soldats malheureux, ces nouvelles ont dû produire une fâcheuse impression en Allemagne. Le total des opérations suivies de succès menées par les Anglais et nous, depuis quelques mois, ne saurait, en effet, manquer de se traduire d'heureuse façon pour nous.

Les Allemands ont essayé aujourd'hui, avec une obstination qui souligne toute l'importance qu'ils attachaient aux positions perdues, de reprendre aux Anglais leurs gains de la veille. Hâtons-nous de constater qu'ils n'y ont pas réussi, malgré cinq contre-attaques, dont trois entre Cheluvelt et le bois du Polygone, et deux contre les positions conquises plus au Nord, par les Anzac. Une d'elles n'était pas terminée aux dernières nouvelles.

Malgré le mauvais temps, les Anglais ont activement organisé le terrain conquis. Les deux artilleries ont repris leur duel, cependant que les infanteries s'affrontaient dans les contre-attaques allemandes dont nous parlons plus haut.

Au Sous-Secrétariat des Inventions

Paris, 5 Octobre.

M. Roux, directeur de l'Ecole nationale professionnelle Henri-Brisson, à Vierzon, est nommé chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat des Inventions, des Etudes et des Expériences Techniques, en remplacement de M. le colonel Challeat appelé à d'autres fonctions.

SUR LE FRONT RUSSE

Une Offensive allemande arrêtée

Communiqué officiel

Pétrograde, 5 Octobre.

Le grand état-major russe fait le communiqué officiel suivant :

FRONTS DU NORD OCCIDENTAL ET DU SUD-OUEST. — Fusillade et reconnaissance d'éclaireurs.

FRONT ROUMAIN. — Du côté de Seletin, dans la région de Milecheouzzeguiz (au sud de Radaouz), le 4 octobre, vers 19 heures 30, l'ennemi a pris l'offensive en colonnes épaisses, mais il a été arrêté par le feu de notre artillerie.

Dans la direction de Bouzeo, à 6 heures, l'ennemi a commencé à diriger un bombardement sur le secteur compris entre les lacs, dans la région du village de Dimeni (au nord de l'embouchure de la rivière Bouzeo). Après une préparation d'une demi-heure, l'infanterie bulgare a attaqué nos positions et occupé quelques tranchées de première ligne. Vers 7 heures, la situation a été rétablie par une contre-attaque de notre part.

FRONT DU CAUCASE. — Dans la direction de Dioto et Ramadia (ce dernier village se trouve à 75 verstes au nord de Mossoul), nos éléments ont pris d'assaut le village de Nerenan (à 25 verstes au sud-ouest d'Orsmam).

OPERATIONS AERIENNES. — Le 3 octobre, un de nos appareils s'est brisé en atterrissant. Le pilote, le capitaine Koneki, a été grièvement blessé, et l'observateur, le sous-lieutenant Follias, est mort des suites de sa chute.

Le 4 octobre, entre 4 heures et 6 heures, nos avions ont jeté des bombes sur les organisations de l'arrière de l'ennemi, dans la région de S...

La Crise russe

Le nouveau ministère et le Parlement provisoire

Pétrograde, 5 Octobre.

Les délégués à la Conférence démocratique se sont entretenus cet après-midi avec M. Kerensky, lui déclarant que l'initiative de la constitution du nouveau Cabinet doit appartenir au gouvernement actuel. Un échange de vues a permis d'établir que la formation d'un Cabinet exclusivement socialiste, auquel s'opposait M. Kerensky, est définitivement abandonnée.

M. Kerensky a déclaré, de son côté, que le gouvernement approuve la constitution d'un Parlement provisoire, et il a exprimé l'espoir de réussir sous peu à reconstituer le Cabinet sur des bases répondant aux intérêts du pays et à la situation actuelle.

M. Kerensky a engagé des pourparlers par téléphone avec les représentants moscovites qui ont été invités à se rendre à Pétrograde. On croit que quatre portefeuilles leur seront réservés, dont les titulaires seront l'ancien ministre, M. Konovalof, M. Kischkine, dont le nom a déjà été mis en avant plusieurs fois et MM. Tretiakeff et Smirnof.

Une note officieuse, communiquée à l'issue du Conseil de cet après-midi, déclare que l'affaire Korniloff est à la veille d'une solution favorable.

La dernière séance de la Conférence démocratique a confirmé l'assurance que possédait déjà le gouvernement que les milieux politiques sérieux de la démocratie sauront s'affranchir des influences anarchiques. Cependant tous les événements des dernières semaines signalent un développement si violent du « processus » de la décomposition du pays que, dans les milieux gouvernementaux on estime nécessaire de rallier autour d'un gouvernement de coalition, des représentants de toutes les classes de la nation à titre de Conseil permanent.

L'affaire Korniloff

Pétrograde, 5 Octobre.

Dans une interview qu'il a accordée au *Rousskoé Slovo*, le général Alexeieff a fait les déclarations suivantes :

« Je considère que les officiers portés actuellement au nombre des contre-révolutionnaires, sont de véritables patriotes, des défenseurs de la liberté, ainsi que beaucoup de généraux rayés des cadres de l'armée, à la suite de l'affaire Korniloff. Ce dernier le sentait, le savait, et il est tout naturel qu'il ait eu l'idée de créer un pouvoir fort et durable, en homme décidé qu'il était à éviter à la Russie l'effondrement et à sauver sa Patrie. Ses intentions étaient dictées par le patriotisme. Quant aux moyens... que le Tribunal se prononce ».

De son côté, le général Korniloff a déclaré au *Rannie Outro Journal*, de Moscou : « On m'a trompé. Des personnes qui connaissaient chacun de mes actes m'ont abandonné au dernier moment. Qu'inventera-t-on pour me faire taire ? Ils savent bien qu'au tribunal je raconterai toute cette histoire inouïe et monstrueuse. Je possède des preuves irréfutables ».

Le Conflit entre le ministère de la Marine et le comité de la Flotte

Pétrograde, 5 Octobre.

D'après les derniers renseignements, le conflit entre le ministère de la Marine et le Comité central de la flotte a été réglé à la suite de l'intervention du Soviet de Pétrograde.

Soukhomlinoff ne sera pas déporté en Sibérie

Pétrograde, 5 Octobre.

Suivant les journaux, Mme Soukhomlinoff aurait sollicité le gouvernement de ne pas déporter en Sibérie son mari condamné aux travaux forcés à perpétuité, mais de l'enfermer dans la forteresse des Saints-Pierre-et-Paul, faisant ressortir la possibilité d'excès contre Soukhomlinoff. Le ministre de la Justice aurait donné satisfaction à cette demande.

Les Conditions de Paix de la Bulgarie

Amsterdam, 5 Octobre.

Dans une interview accordée au correspondant de la *Gazette de Voss* à Sofia, M. Radoslavoff, après avoir déclaré qu'aucun changement n'est entrevu dans la composition du gouvernement bulgare, a ajouté au sujet de conditions de paix, que la Bulgarie devait s'efforcer d'opérer l'union de toutes les terres bulgares, y compris la Macédoine du sud de Monastir, la Moravie bulgare, la Dobroudja et l'estuaire du Danube.

En ce qui concerne la Grèce, M. Ravoslavoff a déclarer qu'au cas où des désordres y éclateraient, et si les Allemands se décidaient à l'offensive, les Bulgares seraient prêts à une attaque de grande envergure et à rejeter l'armée de l'Entente à la mer, afin d'aider ainsi la Grèce loyale, et lui rendre son souverain légitime.

Les Bulgares sont également entièrement d'accord avec les Turcs, convaincus que ceux-ci et les Allemands ne s'accorderont aucun repos jusqu'à ce que Bagdad soit repris, opération à laquelle les Bulgares sont prêts à coopérer.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Paris, 5 Octobre.

Communiqué de l'armée d'Orient du 4 octobre 1917 :

Journée calme sur l'ensemble du front, sauf dans la boucle de la Cerna et au nord de Monastir, où la lutte d'artillerie a été assez active.

LES SOUS-MARINS ENNEMIS EN MEDITERRANEE

L'Attaque du « Manouba »

Paris, 5 Octobre.

Le 4 septembre, à 1 heure de l'après-midi, dans la Méditerranée occidentale, l'homme de veille du navire français *Manouba*, signalait un vapeur à 4 milles environ. Le capitaine et son second ayant examiné attentivement le bâtiment en vue reconnurent, malgré la fumée qu'il produisait, un sous-marin de grandes dimensions. Aussitôt, le capitaine fait pousser les feux et prendre une route qui place son navire en bonne position par rapport au soleil.

Pendant le virement de bord, le sous-marin tire. Le *Manouba* commence par riposter ; puis, comme la distance augmente, il cesse le feu et se contente de manœuvrer pour empêcher l'ennemi de régler son tir.

Le sous-marin est perdu de vue à 2 heures 15.

Les Scandales de Paris

L'Affaire Bolo

Paris, 5 Octobre.

Le capitaine Bouchardon a recueilli aujourd'hui la déposition de Mme Laffargue, de l'Opéra-Comique, sur ses relations avec les époux Bolo et avec Yousouf pacha. Il a recueilli également la déposition de M. Bertelli, agent de M. Hearst.

Tirages Financiers

VILLE DE PARIS 1894-96. — Le numéro 343.711 gagne **100.000 francs.**

Le numéro 33.108 gagne **20.000 francs.**

Les 2 numéros suivants : 352.552 117.876 gagnent chacun **10.000 francs.**

Les 3 numéros suivants : 170.096 136.796 138.838 gagnent chacun **2.500 francs.**

Les 14 numéros suivants : 1.996 338.249 424.876 426.216 183.297 332.616 414.930 400.514 326.879 359.581 362.620 138.894 313.776 82.553 gagnent chacun **1.000 francs.**

VILLE DE PARIS 1912 3 %. — Le numéro 57.925 gagne **50.000 francs.**

Le numéro 609.995 gagne **10.000 francs.**

Les 5 numéros suivants : 608.274 225.380 47.300 93.549 652.878 gagnent chacun **1.000 fr.**

Les 35 numéros suivants : 495.366 65.819 424.628 439.043 580.138 88.749 436.829 165.739 425.669 670.241 543.690 615.997 623.264 36.895 579.850 364.926 62.723 691.331 560.201 443.002 97.177 140.493 596.365 536.649 611.810 99.810 655.929 58.525 465.034 489.774 71.254 291.558 568.549 73.944 650.523 gagnent chacun **500 fr.**

COMMUNALES 1879. — Le numéro 369.718 gagne **100.000 francs.**

Le numéro 824.635 gagne **25.000 francs.**

Les six numéros suivants : 548.838 601.303 95.514 218.430 770.638 694.393 gagnent chacun **5.000 francs.**

Les 45 numéros suivants : 65.993 967.115 287.241 861.948 208.269 690.980 827.310 529.113 252.957 474.679 846.239 462.559 770.540 210.370 581.654 151.215 804.167 790.888 787.524 409.377 417.038 219.535 534.195 931.204 122.629 349.757 77.446 644.650 803.406 188.325 789.736 484.103 498.471 992.079 705.405 524.279 459.857 966.457 661.755 647.194 224.313 757.202 702.743 233.829 81.169 gagnent chacun **1.000 francs.**

COMMUNALES 1880. — Le numéro 240.365 gagne **100.000 francs.**

Le numéro 561.724 gagne **25.000 francs.**

Les six numéros suivants : 355.996 989.841 455.080 176.687 406.390 22.471 gagnent chacun **5.000 francs.**

Les 45 numéros suivants : 801.086 416.083 980.286 384.019 412.458 812.109 942.319 803.681 437.770 457.861 291.573 945.751 632.378 930.827 423.957 122.168 645.930 304.581 168.060 402.205 62.922 837.797 91.530 728.921 973.344 278.663 715.212 357.290 800.328 634.695 114.766 384.634 527.110 891.149 75.778 454.575 155.780 682.364 190.086 393.249 524.034 359.455 390.798 728.574 737.527 gagnent chacun **1.000 francs.**

COMMUNALES 1891. — Le numéro 28.959 gagne **100.000 francs.**

Le numéro 965.436 gagne **10.000 francs.**

Le numéro 813.604 gagne **5.000 francs.**

Les vingt numéros suivants : 367.599 902.909 21.603 654.005 645.237 634.575 842.795 449.243 843.349 250.013 507.481 97.798 765.983 129.174 135.598 272.621 520.469 141.008 577.508 873.752 gagnent chacun **1.000 francs.**

COMMUNALES 1899. — Le numéro 33.725 gagne **150.000 francs.**

Le numéro 434.186 gagne **5.000 francs.**

Les vingt numéros suivants : 487.939 309.078 22.772 186.500 129.753 66.305 65.214 97.790 229.722 499.361 320.856 65.166 354.530 450.907 344.583 449.897 183.240 63.584 476.836 76.689 gagnent chacun **1.000 francs.**

FONCIERES 1909. — Le numéro 246.514 gagne **100.000 francs.**

Le numéro 507.101 gagne **10.000 francs.**

Les 10 numéros suivants : 253.839 865.494 241.588 771.878 405.339 501.675 563.778 280.721 672.277 652.146 gagnent chacun **1.000 francs.**

Les 60 numéros suivants : 1.302.676 1.187.089 637.359 1.378.447 546.041 1.084.795 988.378 1.073.882 1.105.701 629.309 1.347.637 769.848 199.593 1.242.720 1.230.862 940.671 83.611 313.248 1.280.675 630.066 449.687 1.269.715 864.987 1.036.035 95.550 815.139 1.002.795 99.659 1.151.291 1.267.942 880.937 965.016 1.331.467 1.144.752 464.965 1.211.187 447.721 513.691 144.849 434.035 261.187 447.721 544.035 572.809 97.366 396.739 182.993 808.599 865.771 641.738 709.152 309.501 777.041 1.284.206 188.281 292.010 848.889 1.166.055 661.214 342.840 gagnent chacun **500 francs.**

AVIS DE DECES (Trets)

Les familles Lambert, Laborie, Gayraud et Léauthaud ont la douleur de faire part du décès de **M. LAMBERT Aimé**, ingénieur à Aime-en-Savoie, leur frère, beau-frère et allié, décédé à Allevard-les-Bains. Les obsèques auront lieu aujourd'hui à Trets, à 8 heures.

AVIS DE DECES (Vallauris)

Mme veuve Siméon Layet, née Rouquier ; M. Emile Layet, adjudant au 3e groupe B. C. P. sur le front ;

M. Louis Layet et son fils ;

M. et Mme André Sicard et leurs enfants ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du très regretté

M. Siméon LAYET

propriétaire

Conseiller municipal de la commune de Vallauris

leur époux, père, frère, beau-frère et oncle, décédé le 4 octobre 1917, à l'âge de 53 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu dimanche, 7 courant, à 2 heures très précises de l'après-midi.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. Les familles remercient très sincèrement les personnes qui auront bien voulu assister aux obsèques ou leur témoigner leur sympathie.

AVIS DE DECES

Les familles Margaria, Davier, Armandi, Belliardo, Bonnetto, Aimard, Palmier ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de Mme **MARGARIA Pierre**, née **BELLIARDO**, décédée le 5 octobre. Les obsèques auront lieu aujourd'hui samedi, à 9 heures 30, avenue de la Valbarelle, 34. Tram de la Barasse.

BANQUE DE FRANCE

AVIS AU PUBLIC

La Banque de France commencera à émettre la semaine prochaine un nouveau type de coupure de 20 francs destiné à remplacer progressivement le type actuel en circulation.

Les vignettes des deux faces recto et verso de ce nouveau billet, ont été établies d'après les peintures du regretté Georges Duval, interprétées par le graveur Romagnol.

La tonalité générale du billet est bleu vert.

Le recto comporte deux médaillons. L'un, celui de gauche, contient en impression bleutée la tête de « Bayard » se détachant sur un fond bleu vert, l'autre, celui de droite, laisse apparaître la même tête par transparence en filigrane.

Au-dessous des figures est inscrite la devise de Bayard : « Sans peur, sans reproches ».

TIR ET PRÉPARATION MILITAIRE

A la Société « Le Drapeau », préparation au B. A. M. des classes 19 et 20, infanterie et cavalerie. Inscription ou siège, gymnase Bertrand-Travaud, 9, rue d'Arcole. Cours le matin et le soir.

A l'Ecole Marseillaise Louis Morin, demain, à 7 heures, équitation au 6e hussards, éducation physique au Pharo. Mercredi et vendredi, à 8 h. 45, éducation physique au siège. Inscription tous les soirs, après 6 heures, 16, rue Barthélemy.

A l'Escadron Marseillaise, école d'équitation, rassemblement demain, à 7 heures, au 6e hussards.

Aux Excursionnistes de Provence, (S. A. G. 5.116), demain matin, à 7 heures, rassemblement des élèves à la caserne du 6e hussards, éducation physique et équitation ; mardi et vendredi, à 8 h. 30, et mercredi matin, à 7 heures, gymnastique et éducation physique au bymnase Vincent, 12, rue Bergère ; jeudi, à 8 h. 15, rue Cannebière, topographie. Nouvelles inscriptions chez M. Louis Pérau, directeur des cours, boulevard Baille, 208, et au gymnase, les jours de cours.

A l'Etrier, S. A. G., demain, à 7 h., au quartier de cavalerie, éducation physique, tenue réglementaire; à 8 h. 30, équitation. Des instructions seront données dans cette réunion en ce qui concerne les autres cours. Inscriptions, 18, rue Grignan, au 1er.

A la Société Mixte de Tir, 9, chemin de Mazargues. Demain, à 8 heures, instruction physique, séance de tir, concours de tir.

Au cours d'instruction physique du Lycée de Marseille, demain, à 8 heures, réunion des élèves au stand de Saint-Giniez.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Voici le relevé des souscritions recueillies au siège de la Société de Secours aux Blessés militaires, 26, rue de la République, pendant les mois de juillet, août et septembre 1917 (26e liste) :

Préposés de la Manufacture des tabacs, hommes et dames (35e vers.), 31 fr. — Personnel et ouvriers de tous grades de la Manufacture des tabacs (105e vers.), 98 fr. 60. — Par le « Petit Provençal », M. V. Couturier, Aix, 12 fr. 50. — Personnel et ouvriers de tous grades de la Manufacture des tabacs (106e vers.), 91 fr. 95. — Par le « Petit Provençal », Syndicat des ouvriers et ouvrières en bijouterie, en grève, 35 fr. 50. — Par M. le pasteur E. Brugière, président, 35e collecte faite en faveur des Sociétés de la Croix-Rouge Française, le dimanche 22 juillet 1917, dans les lieux du culte de l'Eglise Réformée Evangélique, 86 fr. — Personnel et ouvriers de tous grades de la Manufacture des tabacs (107e vers.), 96 fr. 20. — Don de MM. Ollivieri, Hermanos, de Buenos-Ayres, par MM. Noilly-Prat et Cie (3e vers.), 125 fr. — Préposés de la Manufacture des tabacs (36e vers.), 32 fr. — Collecte faite parmi les passagers et l'équipage du paquebot *Chaouia*, 91 fr. 50. — Personnel et ouvriers de tous grades de la Manufacture des tabacs (108e ver.), 40 fr. 35. — Par M. le pasteur E. Brugière, président, 36e collecte faite en faveur des Sociétés de la Croix-Rouge française, le dimanche 26 août 1917, dans les lieux du culte de l'Eglise réformée évangélique, 98 fr. 20. — Personnel et ouvriers de tous grades de la Manufacture des tabacs (110e vers.), 66 fr. 35. — Etablissements Fascio et Sauvaire (produit des amendes), 92 fr. 85. — Produit d'une quête faite parmi les passagers du vapeur *Chaouia*, de la Compagnie Paquet, 100 fr. — Préposés de la Manufacture des tabacs, hommes et dames (37e vers.), 27 fr. — Personnel et ouvriers de tous grades de la Manufacture des tabacs (111e ver.), 105 fr. 85. — Par M. le pasteur E. Brugière, président, 37e collecte faite en faveur des Sociétés de la Croix-Rouge française, le dimanche 16 septembre 1917, dans les lieux du culte de l'Eglise réformée évangélique, 133 fr. 30. — Personnel et ouvriers de tous grades de la Manufacture des tabacs (112e vers.), 111 fr. 75. — Par le *Petit Provençal* : d'un écrivain espagnol, 20 fr. — Par le *Petit Provençal* : M. D., 20 fr. — M. Léon Marion, commissaire de police, 20 fr. — Total de la 26e liste, 1.633 fr. 50. — Total des listes précédentes, 251.278 fr. 60. — Total général : 252.912 fr. 10.

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES **62 fr.**

A l'Inouï Tailleur — MARSEILLE — Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

EXCURSIONS ET SORTIES

Les Excursionnistes Marseillais partiront demain de Mazargues, à 8 h. pour la Tête-de-la-Moumine ; d'Aubagne-Ville, à 7 h. 30, pour la Cheminée de la Targe ; d'Aubagne-Gare, à 7 h. 30, également, pour Auriol et la source des Naïes.

Excursionnistes de Provence. — R. V. gare Saint-Charles, à 6 h. 30, pour Pas-des-Lanciers, Saint-Victoret, les Salins de Vitrolles, les Cabanes de l'Esteou (dîner), Marignane. Retour du Pas-des-Lanciers à 6 h. 42. Marche, 3 h. 30, R. V. O.

La Famille partira demain de la place Carnot, à 6 heures et de l'Estaque-Gare, à 7 h. 23, pour Pas-des-Lanciers, Marignane et les Cabanes de l'Esteou ; du boulevard Garibaldi, à 7 h. 30, et de la Barasse, à 9 h., pour la Millière et le vallon des Escourtines. Détails au siège.

CONCOURS DE BOULES

Joyeux Boulomanes La Forêt, 159, rue Abbé-de-l'Epée. — Demain, à 10 h., grand concours offert aux membres. Plusieurs centaines de francs seront l'enjeu de ce tournoi. Tous les dimanches matin, à 10 heures, à partir du dimanche 14 octobre, concours avec un prix de 10 francs et les mises fixées à 1 franc.

Jeu de boules de la colline (Endoume), demain et lundi, grand concours, trois par trois, 20 francs et les mises. Le tirage aura lieu à 10 h. ; les joueurs sont priés d'apporter leurs boules.

Demain, aux Madets (bar de la Cascade), à 10 heures précises, grand concours, prix, 15 francs plus les mises, par équipe de trois joueurs choisis. A 2 heures, consolante. 5 francs plus les mises. Règlement du *Petit Provençal*.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA DE LA PLAGE. — Demain, pour la clôture définitive de la saison, splendide matinée de gala. Le merveilleux ténor de l'Opéra-Comique, M. Edmond Clément, dont la renommée a clamé le nom dans toutes les grandes capitales, chantera *Werther* qui lui valut de si splendides succès. A ses côtés, on entendra la belle Mlle Valentine Arriès et le parfait artiste Castrix. Pareille distribution du chef-d'œuvre de Massenet se passe de commentaires ! Tout Marseille sera au Casino-Opéra de la plage, demain, en matinée. La location est ouverte, 16, rue Cannebière. Téléphone : 6-65.

GYMNASE. — Ce soir, à 8 h. 30, et demain, matinée et soirée, le superbe succès *Moune*, qui triomphe à Marseille comme elle triompha à Paris, avec le plus célèbre comique, M. Max Dearly, qui est acclamé avec toute son excellente troupe. Ce sont encore trois salles combles et trois représentations triomphales. Location ouverte. Téléphone : 27-79.

CHATELET-THEATRE. — Ce soir, deuxième représentation du *Cabaret des Trois Couleurs*, drame inédit, d'actualité, en 5 actes, de MM. Charles Holiem et Paul d'Estec. Cette création est dotée d'une interprétation particulièrement brillante : M. Rayond-Lyon, du Théâtre National de l'Odéon; M. Bartont, de la Renaissance; M. Nenelly, de la Porte Saint-Martin; M. Virlain, des Celestins, etc. Mme Guillaumin, de la Porte Saint-Martin; Mme Dargès, du Gymnase; Mme Maggy Mancini, du Théâtre Déjazet; Mlle Camille Gentil, etc., etc. La location est ouverte pour dimanche, matinée et soirée.

VARIETES-CASINO. — Ce soir, à 8 h. 30, et demain, matinée et soirée, le prodigieux succès *C'est Nature*, la merveilleuse revue locale d'Antonin Bossy, avec toutes ses grandes vedettes, ses hilarantes scènes, ses magiques tableaux, ses 36 danseuses, ses splendides décors, ses somptueux costumes, sa mise en scène sensationnelle et ses multiples attractions. Location ouverte.

PALAIS-DE-CRISTAL. — A 8 h. 30, immense succès du populaire Dufleuve, Rell'ow, Tom Hearn, Les As, Kitty Rosen, les Marrians, The Spadding, Rochel, etc.

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 h. 30, le grand succès *Le Revue de l'Alcazar*, avec une interprétation de 1er ordre.

CASINO DE LA PLAGE. — Demain, à 4 heures, dans les jardins, clôture de la saison d'été par un grand concert.

GAIETE-LYRIQUE. (Avenue du Parc Borély). — Demain, à 3 heures, grand concert de gala, avec une splendide troupe de music-hall. Entrée, 0 fr. 50.

La Neurasthénie, l'anémie, toutes les dépressions physiques et morales résultant de l'appauvrissement du sang, sont

Vaincues par LA FERROCARNINE Phosphatée du Dr VILLARD

EN VENTE dans toutes les Pharmacies

COMMUNICATIONS

Le Gutenberg. — Demain matin, à 10 h. 30, réunion du Comité, perception, bibliothèque.

Touristes Marseillais. — Demain, à 10 heures, répétition obligatoire.

Touristes du Midi. — Demain, répétition à 9 h. 30, concert à la Faculté des Sciences.

Amicale des Réformés. — Demain, à 9 h. 30, réunion du Conseil.

Société d'horticulture et de botanique. — Assemblée générale, mardi, à 3 heures.

L'Emancipatrice. — La réunion du Conseil est renvoyée à une date ultérieure.

Cours professionnels de la Bourse du Travail. — Ce soir, 7 heures, réunion de la Commission.

Syndicat du bâtiment. — Les ouvriers de toutes les corporations du bâtiment, syndiqués ou non, sont convoqués dimanche matin, à 10 heures, au cinéma de la place de Lenche. A l'ordre du jour : examen du nouveau bordereau des salaires des ouvriers du bâtiment; rapport du camarade Roc, secrétaire de la section des charpentiers et menuisiers, sur sa délégation à Paris; compte rendu moral et financier du Syndicat pour le 3e trimestre 1917; désignation d'un candidat pour le poste vacant de secrétaire-adjoint de la Bourse du Travail; questions diverses.

Syndicat des ouvrières d'industries du vêtement. — Dimanche, à 3 heures du soir, salle Peloutier, Bourse du Travail, réunion corporative pour les ouvrières de l'industrie du vêtement (syndiquées ou non), travaillant en atelier et à domicile, pour la confection militaire, civile, hommes, dames et enfants. Sont également conviées à y assister les ouvrières tailleuses, lingères, brodeuses, etc. Ordre du jour : loi du 10 juillet 1915; son application dans le département; décision de la Commission centrale, siégeant à Paris; cours professionnels; inscriptions pour les cours de coupe et assemblage.

Revue Financière

Si les affaires montrent un peu plus d'activité, la tendance, par contre, reste toujours un peu irrégulière. Notre rente 3 % est faible par suite de ventes à l'approche du troisième emprunt de guerre. Les valeurs russes en clôture, se présentent un peu plus résistantes. Signalons également en fin de semaine une grande fermeté des valeurs caoutchoutières.

La mise en œuvre toujours plus active de nos moyens de production, notre consentement volontaire aux restrictions imposées pour réduire nos achats au dehors et ménager nos ressources, sont autant d'éléments qui fortifient notre résistance et concourent utilement au succès de la lutte. Nous nous assurerons ainsi l'avantage du « dernier quart d'heure » celui qui décidera de la victoire, tout en nous créant des disponibilités auxquelles les Bons et Obligations de la Défense nationale offrent un emploi avantageux et exempt d'impôt.

L'intérêt des bons payable d'avance est de 4 % à 3 mois et de 5 % si les bons sont à échéance de 6 mois ou un an.

Les nouvelles Obligations 5 % dont l'intérêt est également payable d'avance, sont remboursables dans cinq ans, avec une prime de 6 mois d'intérêts supplémentaires, soit 2 fr. 50 %, mais dès la fin de la première année et ensuite de six mois en six mois, le porteur peut en réclamer le remboursement en renonçant à la prime, ce qui lui permet de faire fructifier son argent tout en en conservant pour ainsi dire la libre disposition.

Bulletin Financier

Paris, 5 octobre. — La tenue générale de la cote est bien meilleure aujourd'hui. D'ailleurs, l'appréciable reprise de notre rente 3 % à 61.10 n'est pas étrangère à cette amélioration par suite d'achats venus de province. Les valeurs industrielles russes se présentent favorablement traitées malgré le peu de stabilité de la situation politique. Notons également une reprise sensible des valeurs cuprifères, la Rio en tête, et la grande fermeté des valeurs caoutchoutières. Les séances de la Bourse du samedi, conformément à une ordonnance du préfet de police en date d'hier, s'effectueront, pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, de 11 heures à 13 heures. A l'expiration, les mesures seront rapportées s'il en est jugé nécessaire.

Bourse de Paris du 5 Octobre

3 % français, 61 10. — 3 % amortissable, 68. — 5 %, 88 35. — Obligation Ouest-Etat 4 %, 401. — Obligation Tunisienne, 334. — Argentin, 87. — Brésil, 64 40. — Portugais, 63 50. — Russe 3 %, 48 50; 4 % consolidés, 59; 5 % 1906, 70 75; 4 1/2 % 1914, 66. — Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 465. — Crédit Foncier de France, 655. — Crédit Lyonnais, 1147. — Banque de l'Union Parisienne, 615. — Crédit Foncier de France, 655. — Crédit Lyonnais, 1147. — Banque de l'Union Parisienne, 615. — Banque Nationale du Mexique, 435. — Banque Ottomane, 495. — P.-L.-M., 985. — Saragosse, 416. — Transatlantique ordinaire, 401. — Omnibus de Paris, 443. — Tramways, 430. — Canal Maritime de Suez, 4600. — Thomson-Houston, 815. — Wagons-lits, 235. — Briansk, 319. — Rio-Tinto, 1925. — Tabacs Ottomans, 353. — Forges et Chantiers de la Méditerranée, 1285. — Ville de Paris 1865, 545; 1871, 375; 1875, 503; 1876, 490; 1894-96, 264; 1898, 310; 1899, 288; 1905, 336; 1910, 285; 1912, 227. — Méditerranée 3 % fusion, 329 75; fusion nouvelle, 332 75. — Midi 3 % ancienne, 340 50. — Sud de la France, 281. — Lombardes anciennes, 148. — Nord d'Espagne, 455. — Saragosse, 362. — Tramways, 373 50. — Communales 1879, 443 50; 1880, 408 50; 1891, 308 50; 1892, 332; 1899, 337; 1906, 372; 1912, 196. — Foncières 1879, 470 25; 1883, 325; 1885, 332 50; 1895, 339 75; 1903, 381 25; 1909, 203; 3 1/2 % 1913, 400; 4 % 1913, 425. — Crédit Foncier 1917, 340; non libéré, 308. — Transatlantique, 313. — Panama, 112 75.

Marché en banque. — Bakou, 1485. — Balia, 340. — Caoutchouc, 241. — Cape, 112. — Chartered 21. — De Beers, 390. — Goldfields, 48 50. — Lena, 47 75. — Malacca, 153. — Maltzoff, 420. — Modderfontein, 220. — Platnie, 480. — Rand Mines, 86 25. — Robinson Gold, 25 50. — Spassky, 45 50. — Spies, 17. — Toula, 799. — Utah, 628. — Kinta (part), 416. — Monaco, 2780; cinquième, 555. — Chèque sur Londres (cours extrêmes), 27 13, 27 18. — Recettes du Canal de Suez du 3 octobre, 220.000.

Bourse de Marseille du 5 Octobre

3 % au porteur, 60 60; coupures de 100 fr., 60 60. — 5 %, 1915-1916, 87 80; coupures de 200 et 500 fr., 87 60; coupures de 1.000 fr., 87 50. — Russie consolidé 4 %, coupures de 200 fr. de rente, 57. — Panama, 112. — Tréfileries du Havre, 265. — Mines de Graissessac, 640. — Rio-Tinto, titres de 25 fr., 1910. — Ville de Paris 1871, 381; 1892, 267; 1898, 312; 1917, 497. — Foncières 1879, 470. — Communales 1906, 371. — Foncières 1909, 200. — Communales 1912, 195. — Foncières 1913, 400. — Crédit Foncier 1917, 335; 240 fr. non versés, 307. — P.-L.-M. 3 %, fusion ancienne, 331; fusion nouvelle, 333. — Société Marseillaise, 635. — Cyprien Fabre et Cie, 1580. — Fraissinet et Cie, 1118. — Messageries Maritimes ordinaires, 310; actions de priorité, 305. — Compagnie Mixte, 590. — Transatlantique, 419. — Transports Martimes, 1450. — Charbonnages des Bouches-du-Rhône, 776. — Raffineries de la Méditerranée, 1310. — Saint-Louis, 1825. — Energie Electrique du Littoral Méditerranéen, 554. — Verminck C.-A. et Cie, 220. — Enfida, 995. — Immobilière Marseillaise, 528. — Afrique Occidentale Française, 2000. — Boués H.-A. et Cie, 225. — Chantiers et Ateliers de Provence, 1275. — Ciments Portland, 18. — Ciments Romain Boyer, 187. — Commerciale Française de l'Indo-Chine, 381 50. — Forges et Chantiers de la Méditerranée, 1300. — Fournier L.-Félix et Cie, 490. — Froid Sec, part de fondateur, 340. — Glycérines, 630. — Grands Travaux de Marseille, 1125. — Madagascar, 1575. — Produits Chimiques du Midi, 850. — Salins du Midi, 2850. — Raffineries de Soufre réunies, 280. — Tuileries et Briqueteries de Marseille, 1400. — Tuileries Romain Boyer, 160. — Ville de Marseille 1917, bons communaux de 100 fr., 100; de 500 fr., 505.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 5 octobre. — Mossé Mathilde, rue Bernard-du-Bois, 17. — Briva Henri, rue Montbrion, 60. — Thourey Paulette, rue Magaud, 9. — Achin Marie, boulevard de Roux, 18. — Camps Sébastien, grand chemin d'Aix, 119. — Bosco Marie-Jeanne, boulevard Gouzian, 5. — Pignol Henri, rue du Marché, 27. — Camajore Emilie, aux Olives. — Poitelle Emile, rue Hésus, 6. — Guidicelli Marie, rue Sainte, 103. — Pommel Marie, boulevard Mouren, 7. — Giussani Mireille, Estaque-Plage. — Guardiola Marie, rue des Trois-Mages, 19. — Barbieri Fernand, rue du Terrail, 24.

Total : 18 naissances, dont 4 illégitimes.

DECES du 5 octobre. — Valentin Alexandrine, 72 ans, place Ernest-Delibes, 1. — Paul Emile, 79 ans, rue Lacépède, 6. — Mainardi Pascal, 2 mois, boulevard Bernard, 3. — Lauthier d'Aubenas Mathilde, 42 ans, boulevard Sainte-Thérèse, 30. — Pigot Angeline, 30 ans, rue du Petit-Chantier, 13. — Martin Joseph, 66 ans, Saint-Louis. — Margaria Marie, 66 ans, La Valbarelle. — Astier Casimir, 52 ans, rue de Madagascar, 16. — Auffan Pierre, 53 ans, Eoures. — Roche Françoise, 67 ans, rue Tivoli, 22. — Gasc Pierre, 57 ans, chemin de Mazargues, 359. — Lemans Marcel, 24 ans, rue des Dominicaines, 59. — Di Sacco Raphaël, 9 ans, boulevard Nicolas, 27. — Perotti Joseph, 50 ans, rue Saint-Etienne, 16. — Vera Rose, 65 ans, rue Fortia, 8.

Total : 19 décès, dont 2 d'enfants.

Tribune du Travail

Ouvrière et demi-ouvrière repasseuses en teinturerie, et une fillette pour courses et magasin sont demandées Teinturerie Chapignac, 13, rue Sainte-Victoire.

On demande de bonnes ouvrières tailleuses, 11, place Saint-Ferréol, au 2e.

On demande un jeune homme de 13 à 14 ans présenté par ses parents, pour faire les courses, chez M. Dominici, 1, rue des Chartreux (angle rue de Rome).

On demande un jeune homme de 16 à 17 ans pour les courses, Maison de fils en gros, 6, rue Estelle.

On demande des journaliers à l'usine Rivals, pâtes alimentaires, à Saint-Loup. S'y présenter.

On demande, à l'hôtel des Voyageurs, cours Belsunce, 7, une femme de ménage et une couturière raccommodeuse, à la journée.

On demande une bonne à tout faire pour Toulon, 4, rue Rouvière, au 1er.

Forgeron, bon ouvrier petite forge, demandé établissements Fascio et Sauvaire, 80, rue Cherchell.

Giletières, pantalonnières, pompières, demi-ouvrières, apprentie payée en rentrant sont demandées pour l'atelier et le dehors, pour confection civile, travail assuré toute l'année. Académie de coupe et de couture, 70, rue Saint-Ferréol, au 3e.

On demande un emballeur, manufacture de chaussures Castanier, 35, rue des Princes.

On demande une demi-ouvrière tailleuse et une apprentie dégrossie, traverse de la Calade, 2, Chutes-Lavie.

On demande piqueuses de bottines, bien payées, chez M. Tortora, rue Louis-Astouin, 2.

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour les courses, bien payé, blanchisserie, 23, rue de l'Arbre.

Femme de ménage est demandée pour faire des paquets, 8 h. à midi. S'adresser, 1, rue d'Anvers, entrepôt.

On demande un jeune garçon de 13 à 14 ans, à la droguerie Riou, rue de l'Académie, 6.

On demande une jeune homme de 15 à 16 ans pour bureau et courses. S'adresser *La Sécurité*, 10, rue Cannebière, de 9 h. à 11 h. 30 du matin.

On demande tous les jours des hommes et des femmes pour le cirage et le lavage de vitres, 63, rue de la Darse, 63.

On demande une ouvrière et une apprentie tailleuse, 23, rue Estelle, au 1er étage.

On demande un homme de peine, Maison E. Bourgeois, 33, rue Saint-Ferréol, bien rétribué.

Granger demandé, bien rétribué. S'adresser Urbe, cours Lieutaud, 143.

On demande bons ouvriers électriciens, maison Davin, 8, rue Moustier.

On demande une demi-ouvrière margeuse pour la minerve et un jeune garçon pour faire les courses présenté par ses parents, l'imprimerie Rapide, 11, boulevard Louis-Salvator.

On demande de bonnes ouvrières pour la robe et pour le tailleur, Mavro, 19, rue Saint-Ferréol.

On demande une ouvrière margeuse, imprimerie de la Méditerranée, 55, rue Breteuil.

On demande un apprenti dégrossi lithographe, rue Thiars, 27, au 5e étage, Tempier.

On demande une personne au courant du nettoyage et une femme sachant frotter et cirer. S'adresser, rue de la Palud, 25.

L'autorité militaire demande dix femmes spécialistes, trieuses de chiffons de coton. S'adresser pour tous renseignements, au bureau de recrutement du personnel féminin, caserne Montaux, rue Montaux. Des références de maisons de commerce sont exigées.

On demande pour Marseille : une coupeuse lingère, appointements 150 fr. par mois; une piqueuse de bottines, salaire 3 fr. par jour (pas de morte saison); des pantalonnières, des giletières aux pièces et une pompière; un aide jardinier et un valet de chambre (mutilés de préférence); un ouvrier serrurier; un demi-ouvrier serrurier; des ouvriers menuisiers, salaire de 0 fr. 70 à 1 fr. l'heure; des ajusteurs, salaire 0 fr. 90 l'heure minimum; un jeune garçon de 13 à 14 ans pour courses; deux manœuvres robustes pour porter des sacs, salaire 7 fr. 50 par jour; un mineur, salaire 9 fr. par jour; un débiteur de pierres, salaire 8 fr. par jour; deux chauffeurs de chaudière; des manœuvres, salaire, 0 fr. 65 l'heure; un garçon de bar, appointements de 160 à 180 fr. par mois. — On demande pour Toulon : un employé pour la quincaillerie, appointements de 150 à 200 fr. par mois. — Pour Toulouse : des maçons, terrassiers, bûcherons, tâcherons très bien rétribués. — Pour les Basses-Alpes : des bûcherons-charbonniers pour travail en forêt. — Pour les environs de Paris : trois ajusteurs professionnels, deux bons tourneurs sur métaux. S'adresser à l'Office Départemental de Placement des Bouches-du-Rhône.

BOURSE DU TRAVAIL. (Téléphone : 9-29. — On demande : un bon charpentier, à Château-Arnoux (Basses-Alpes); un bon ouvrier tailleur, à Avignon (Vaucluse); un ouvrier agricole un peu jardinier et sachant conduire, à Pas-de-Lanciers (B.-du-R.); des ouvriers typographes connaissant les travaux de ville, à Avignon (Vaucluse); un ouvrier bûcheron, à Saint-Jean-les-Martigues (B.-du-R.); des ouvriers tonnelier à Saint-Etienne (Loire); un ouvrier polisseur-marbrier sachant conduire un polissoir radial, à Castres (Tarn); des manœuvres pour engrais chimiques, à Septèmes (B.-du-R.); un jardinier-fleuriste pour l'entretien de tombes (pressé); des ouvriers charrons; un bon demi-conducteur typographe; un coupeur chemisier (Français); des ouvriers trancheurs et smilleurs de pavés; un ouvrier serrurier ou charpentier en fer; un garçon de bar (bonnes références); un demi-serrurier ou apprenti dégrossi un peu fort; des appiéceurs et demi-tailleurs; des ouvriers plombiers; un ouvrier forgeron; deux tireurs de devant (scierie); des teneurs de pieds (maréchalerie); un ouvrier soudeur-boîtier; un demi-ouvrier électricien; un ouvrier maçon; un manœuvre maçon; des apprentis : matelassier, menuisier, plombier et fumiste dégrossis; un apprenti bijoutier, présenté par ses parents; des jeunes gens pour courses et livraisons; des ouvrières, demi-ouvrières et apprenties tailleuses; une demi-ouvrière implanteuse; une ouvrière et demi-pompières; des ouvrières pantalonnières (travail à emporter); des ouvrières giletières (travail à emporter); une femme et une petite fille pour travail facile; une demi-ouvrière et apprentie giletières; une apprentie pour bérets; une coursière. — S'adresser à la Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats et pièces d'identité.

INSTITUT COMMERCIAL COLBERT
6, rues des Feuillants et Noailles — Fondé en 1900
Cours privés ou gratuits de 8 à 21 h. (Cours p. Correspondance)
COMPTABILITÉ, STÉNO-DACTYLO, CALLIGRAPHIE
Concours : Elèves offic., Banq., P. T. T., Pes. Jurés, P. et Ch.
Hres spéciales p. cours réservés p. jnes filles (Placement gratuit)
Distrib. Prix, Médailles, Diplômes, 7 Oct. (Faculté Sciences)

SYPHILIS Analyse du Sang. Guér. radic. du Paludisme **606**
Voies urinaires.-Ecoulements.-Rétrécissements par Electrolyse.
INSTITUT CLINIQUE, 8, cours Belsunce. Ouvert tous les jours. Dim. de 9 h. à 11 h.

Régénérateur des Bronches du Dr Auber
guérit sûrement et rapidement **Phtisie, Tuberculose, Bronchites, Coqueluche, Rhume, Asthme, Grippe, Influenza.**
Prix : 6 francs le demi-litre, impôt compris
(Franco par 6 flacons)
Pharmacie CODOL, 83, rue de la République, Marseille

SIROP INFANTILE GIMIÉ contre CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUGUET. En vente partout. Dépôt : Phie MEILHAN, 8, al. Meilhan. Se méfier des imitations.

DRAPEAUX
DE TOUTES LES PUISSANCES
Vente en
GROS et DÉTAIL
AU GRAND St-MICHEL
40, rue des Minimes

Contremaître Mécanicien très au courant mise au point autos est demandé. Sud-Automobile, 59, all. Capucines.

A VENDRE chambres, sall. à mang. t. styles, bureaux, toilettes, 5, rue du Lycée, au 1er.

POMMES DE TERRE Early roses par 50 kil. minimum, 24 fr. les 100 kil., boulevard des Dames, 66.

CHAUDRONNIERS sur fer, forgerons petite forge, maçon ou fumistes sont demandés. Et. Fascio et Sauvaire, 80, rue Cherchell.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce
Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal
LE PETIT PROVENÇAL
aux conditions de son tarif local ordinaire.
La loi stipule (article 8) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8e au 15e jour après la première insertion.
L'extrait ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

SAVON de ménage 1 fr. 70 le kilo. Huile de table, 3 fr. 60 le litre. Colis postaux pour tous pays. AUX OLIVIERS, 50, rue Puvis-de-Chavannes (rue Colbert)

AVIS MM. Augustin, Alexandre et Paul Varet, de Saint-Chamas, préviennent le public qu'ils ne répondent pas des dettes que pourrait contracter leur père. Varet Marius, qui n'habite plus avec eux.

AVIS M. Thiervoz, à La Seyne, ne répond plus des dettes que pourrait contracter son épouse, née Flandin.

APPARTEMENT à louer, 3 p., chemin de Montolivet, 144, au 2e étage.

A VENDRE forte machine à coudre Singer, d'occasion, rue Vincent, 98.

Imperméables sur mesure, réparations, transformations, livraisons rapides, 13, rue Magenta, Marseille.

La vie ou la mort coule dans nos veines, selon que notre sang est pur ou impur

VICES DU SANG GUERIS par le DEPURATIF ALLEN
Essence composée de Salsepareille rouge iodurée
Hommes ! - Femmes !

Cette essence est le dépuratif le plus énergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés.
Elle est recommandée par les sommités médicales pour combattre l'état morbide du sang dans les cas d'eczéma, syphilis, humeurs, maladies de la peau, dartres, boutons et plaies de mauvaise nature provenant d'une altération accidentelle ou héréditaire du sang.
Cette essence est composée avec les sucs concentrés de plantes les plus dépuratives et ceux de la salsepareille rouge de Honduras.
Elle est dix fois plus énergique que le sirop de salsepareille et bien supérieure à tous les dépuratifs connus.

Au Retour d'Age ou âge critique. Le **Dépuratif Allen** est le seul remède souverain pour combattre les maladies de la femme. A ce moment, le sang n'ayant plus sa libre circulation, comme tout liquide stagnant, se corrompt et engendre des principes morbides, germes d'une foule de maladies, telles que : les kystes, les tumeurs, les cancers, les fibromes, les phlébites, les varices, les troubles nerveux, l'obésité, les ovarites, les rougeurs du nez et du visage, les hémorroïdes, etc.
Dans ces cas, le **Dépuratif Allen** est à la fois curatif et préservatif, car il guérit toutes les années des milliers de malades à qui il évite les terribles conséquences des opérations souvent mortelles et toujours doulouleuses.

Le flacon de 1/2 litre, 5 fr. — 6 flacons, 26 fr. *(Expédition contre mandat-poste)*
Dépôt général : DIANOUX, pharmacien, Grand Chemin d'Aix, 30, MARSEILLE
DEPOTS : Phie du Serpent, rue Tapis-Vert. — TOULON : Phies Chabre, Gorlier, Vedel. — AIX : Phie Dou. — ARLES : Phie Maurel. — AVIGNON : Phie Marie et Rolland. — LA CIOTAT : Phie Barrière. — CANNES : Phie Antoni. — NIMES : Phie Favre. — NICE : Phie Rostagni. — ALAIS : Phie Bonnaure, et toutes les bonnes pharmacies.

SAVON de ménage « Le Kaki », la caisse de 100 kil., 220 fr.; mandat d'avance. Loisel, fabricant savon, Marseille.

Electricité Installation, réparation en stock, livraison lettre lue, douilles baïonnette ordinaires pastilles S, douilles double bague pastilles S. C. Fouque, 16, rue Curiol, téléph. 34.25, maison fondée en 1888.

PROPRIÉTÉS avons acheteurs immédiat, avec ou sans vignoble, toute la France, jusqu'à 2.000.000 fr. Agence Jauffret, Nîmes. Références 1er ordre.

PIEDS meurtris, fatigués douloureux, sueurs fétides, ampoules, écorchures sont guéris par **LE "MARATHON"**
Baume des Soldats et des Marcheurs
Il suffit d'en frotter les parties douloureuses pour obtenir un soulagement immédiat.
Prix : 75 cent. le Bâton chez les Pharmaciens et Droguistes
Chaque bâton est accompagné de conseils sur les soins à donner aux pieds et aux chaussures.
Envoi franco contre 75 centimes adressés à M. GANSSEN, directeur du Laboratoire des Spécialités Hygiéniques
10, r. de l'Abbé-de-l'Epée MARSEILLE
Vente en Gros : GIRAUD, SILBERT

Vous désirez vendre votre Fonds de Commerce ?
Vous pouvez vous adresser à un Cabinet d'affaires. Mais vous pouvez aussi, pour une somme très modique,
Trouver vous-même un acheteur
grâce aux
ANNONCES ECONOMIQUES "CLASSÉES"
du PETIT PROVENÇAL
Vous économiserez ainsi de l'argent en évitant tout frais de courtage.
Vous n'aurez à mettre aucun étranger au courant de vos affaires.
Vous êtes, du reste, mieux placé qu'un intermédiaire pour défendre vos intérêts.

Nettoyage -- Désinfection
DESTRUCTION DE PUNAISES
Par procédés spéciaux
La Phocéenne
25, rue de la Palud. Téléphone 11.48

Dépôt de Draperies VENTE AU DÉTAIL **ED. ROUX** 6, rue Haxo, 6

QU PINTO VENDE **Ecriteaux et Enseignes** en tous genres, sur cartons, calicot, etc. MAISTRE, place Préfecture 1

A LOUER de suite joli magasin avec appartement, agencé pour modes ou autres, pr. 850 fr. S'adr. M. Blacher, lieux d'aisance, Capucines.

PERDU montre-bracelet Vulcan. Rap. c. récompense, Blanc, 83, r. Sénac.

ÉLECTRICITÉ Installations en tous genres. Sonnerie, éclairage, 2, rue Eglise-Saint-Michel.

Le Gérant : VICTOR HEYRIES
Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

Feuilleton du *Petit Provençal* du 6 Octobre

— 110 —

LE

Roman de Christiane

TROISIEME PARTIE

PÈRE ET FILS !

— Crois-tu que je ne me serais pas tiré d'affaire ? Me prends-tu encore pour un enfant ?

— Non... non, mon Pierre... Mais avoue tout de même que tu seras bien content, après une journée de labeur et d'efforts, de venir retrouver, le soir, une chambre bien close... bien cachée dans la verdure... bien tranquille... une chambre à la campagne, comme tu les aimes...

« Et surtout, ajoutait-elle en souriant elle aussi... mais d'un si pâle sourire !... surtout une maman affectueuse et bonne... une tendresse qui console de toutes les déceptions... qui donne du courage aux heures les plus difficiles... tous les obstacles de la route.

Pierre enroulait ses bras au cou d'Inès.

Et, comme aux jours d'autrefois, alors qu'il était petit, il laissait rouler sa tête sur l'épaule maternelle en ajoutant :

— Alors... on partira bientôt ?

Vaincue, elle ne résistait plus.

Elle se laissait aller à son destin.

Les événements qui devaient s'accomplir s'accompliraient.

— Quand tu le voudras, mon Pierre... répondit-elle.

— Alors, dès la semaine prochaine ?

— Dès la semaine prochaine, soit !

Il y eut un silence.

Les yeux d'Inès à présent brillaient dans l'ombre, brillaient étrangement.

... Reflétant à leur tour une résolution qui venait de s'emparer d'elle.

... La résolution d'en finir d'un coup avec les scrupules sans cesse renaissants... avec les remords obscurs qui montaient en elle depuis des jours.

L'heure était propice.

L'ombre épaisse encore, l'ombre qui d'un instant à l'autre allait devenir ténèbres, favorisait les confidences douloureuses, les aveux pénibles.

Pierre se levait.

Il tentait d'attirer sa mère à lui.

Il disait :

— Voici la nuit. Puisque nous sommes à présent d'accord, descendons ensemble vers la lumière... Accompagne-moi auprès de mon oncle, dont j'ai eu des nouvelles déjà par les domestiques, mais que je n'ai pas vu encore...

Inès le retint :

— Reste.

Et comme il la regardait étonné :

— Reste, mon enfant, reprit-elle...

Malgré l'ombre, il vit un reflet de clarté intense... de clarté tragique passer dans ses prunelles...

— Qu'y a-t-il donc, mère ? murmura-t-il, un peu inquiet.

— Il y a que je veux te parler... que je veux, ce soir même, m'acquitter de ce qui pour moi est maintenant un devoir.

« Tu vas écouter ma confession, mon enfant.

« Et tu me jugeras.

— Que voilà de grands mots ! essaya-t-il de plaisanter.

— Tout à l'heure tu estimeras peut-être qu'ils ne sont cependant pas encore suffisants pour traduire la gravité des faits.

— Alons donc !... De quoi te serais-tu rendue coupable ?

— Vis-à-vis de moi-même, je n'ai rien à me reprocher.

— Alors ?

— Mais vis-à-vis de toi, mon Pierre, je n'ai peut-être pas fait tout ce que j'aurais dû faire.

— Je suis bien sûr du contraire.

— N'affiche pas un excès de confiance que tu pourrais bientôt regretter.

Elle l'avait forcé à se rasseoir.

Elle lui tenait toujours les mains.

Le crépuscule tombait... Quelques derniers rais de lumière indécise... de clarté lointaine agonisaient aux vitres. Le vent avait des murmures de baisers ; les longs rideaux blancs par instant frémissaient. Les cris des enfants ne montaient plus des jardins à présent déserts ; là-bas, sur la mer qui s'endormait, la chanson du nautonier devenait plus douce et plus mélancolique encore.

Inès poursuivit, la poitrine soulevée par l'émotion, qui se traduisait aussi dans sa voix :

— C'est une promenade dans le passé que nous allons faire ensemble... une promenade douloureuse.

— Est-ce bien utile, mère... ?

— Je me dois à moi-même de ne pas te laisser plus longtemps ignorer des choses qu'il faut que tu connaisses... Tu es un homme à présent, mon Pierre, et je veux aujourd'hui, que tu saches ce que je t'ai caché jusqu'alors.

— Maman...

Il prononça ce mot faiblement... comme s'il avait peur soudain...

... Peur de ce passé qu'il ignorait... de ce passé de mystère pour lui et de souffrance pour sa mère...

... De ce passé perdu sous des voiles épais, sous des voiles impénétrables qu'il eût souhaité cependant pouvoir soulever à certains jours.

Il avait pâli.

Mais pas plus qu'il n'apercevait le visage de sa mère, sa mère ne pouvait distinguer le sien.

— Jamais tu ne m'as posé de questions au sujet de ce passé, poursuivit-elle, et pourtant il n'est pas possible qu'il ne t'intéresse pas... Tu as un cœur trop bon, trop aimant, mon Pierre, pour ne pas avoir éprouvé déjà bien des fois un sentiment bien naturel.

— De quel sentiment veux-tu parler, mère ?

— De celui que, je le répète, tu as certainement ressenti pour quelqu'un que tu n'as jamais vu... mais qui tient à toi par des liens qui ni le temps ni l'éloignement ne peuvent briser parce qu'ils sont indissolubles.

— C'est à mon père que tu fais allusion ?

Comme la voix d'Inès, la voix de Pierre tremblait à son tour.

— Oui, mon enfant... Si tu as eu la délicatesse... devinant bien que cela me causerait une peine profonde... de ne jamais me parler de lui, je sais bien pourtant que, mentalement, tu as répété souvent son nom... que tu t'es dis souvent que tu serais heureux d'avoir un père, toi aussi, comme tous les autres.

— Il t'a fait pleurer... il t'a fait souffrir, maman ; ne me l'as-tu pas avoué toi-même ?

— Mais tu n'as pas, toi, souffert par lui !

— Si... parce qu'il nous a quittés, toi et moi... parce que s'il m'avait aimé vraiment, il ne nous aurait pas laissés tous les deux... parce qu'un enfant ne peut pas hésiter dans sa tendresse... entre un père qui s'en va... égoïstement... sans se soucier des larmes qu'il laisse derrière lui... sans se préoccuper du sort de celui qu'il a conçu et qu'il voue à toutes les tristesses, à toutes les amertumes, à toutes les hontes... et celle qui prend l'abandonné dans ses bras, qui lui donne tous ses jours et toutes ses nuits, qui consacre à l'élever les plus belles, les plus riantes années de sa vie.

— Pierre !

— Oh ! ne proteste pas... faisait-il dans un élan... dans une exaltatation... de reconnaissance et d'amour... ne proteste pas contre ces paroles qui ne rendent que bien imparfaitement, que bien faiblement, les sentiments de mon cœur...

« Ne proteste pas contre cette gratitude toute naturelle que j'éprouve pour toi... pour toi qui n'as jamais cessé de m'entourer de soins... pour toi qui t'es dévouée constamment... pour toi qui as sacrifié... à m'élever, à faire de moi un homme... tout ce que la vie pouvait encore t'offrir de sourires et de bonheur...

« Et n'arrête pas cet hommage qui monte à mes lèvres, cet hommage de tendresse et d'éternelle reconnaissance que je suis heureux de rendre à cette heure à ta dignité... à ta loyauté... à ton abnégation.

— Et si tout cela était faux... si cette loyauté, si cette dignité dont tu parles n'étaient qu'apparentes ?

— Maman...

C'était lui qui protestait à présent.

Et elle qui, dans l'ombre, continuait toute vibrante, toute frémissante :

— Si je t'avais menti autrefois... menti pour sauvegarder notre commune tendresse... menti pour ne pas te perdre... toi qui étais désormais l'unique bien que je possédasse au monde ?

— Tu veux m'éprouver... Tes yeux si clairs... tes yeux si profonds, ne sont pas de ceux qui sauraient dissimuler les mensonges.

— Cela est, pourtant.

— Mon Dieu !

Pierre s'était levé brusquement.

Inès entendit de ses lèvres tomber un gros soupir... un gros soupir, qui résonna dans le silence.

Il la défendait encore contre elle-même, contre ses propres accusations.

— Mais ces mensonges ne peuvent être graves ?

— Si... Ils sont très graves...

— Mon Dieu... répéta-t-il.

Si quelqu'un eût à cet instant tourné le commutateur électrique et que la clarté eût jailli de la tulipe rose fixée au plafond de la chambre, la mère et le fils se fussent vus les traits crispés, le front couvert de sueur.

Après quelques secondes de silence mortel et durant lequel on n'entendit dans la pièce que les battements violents... que les battements saccadés de leurs deux cœurs, la malheureuse Inès reprit :

— J'ai menti lorsque je t'ai déclaré que ton père était parti au loin en nous abandonnant... Ce n'est pas lui qui a déserté le foyeur conjugal, c'est moi qui l'ai quitté volontairement.

— Toi, maman ?

PAUL ROUGET.

(La suite à demain.)